



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 03 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le trois du mois de décembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Jean-Luc CANTALOUBE, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Gérard PORTES, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Eva GERAUD, Nadia OULD AMER, Marie MILESI.

- Membre de droit :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet de la préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Damien GAREL, CNE Jacques SALVADOR, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participant à la séance :

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
LCL Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.
LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources.
LCL Sylvain ESLAN, chef du pôle opérations.
CDT Guy MARTIEL, chef du groupement formation sport JSP.
Mme Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, préfète du Tarn.
MM. Jean-Luc ALIBERT, Michel FRANQUES, Lucien BIAU.
Mme Florence BELOU.
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale.
ADJ Yannick FERRIE.
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14 pouvoirs : 0/ votants : 14.
Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 6.
Date de la convocation : 22 novembre 2021.

RAPPORT N°099/CA-12/2021

OBJET : Plan de développement des compétences

Par délibération du 23 novembre 2012, le conseil d'administration du SDIS du Tarn validait le plan de formation de ses personnels pour la période de 2013 à 2017. Ce plan, renouvelait ainsi les plans précédents établis depuis 2003 et prenait en compte les évolutions réglementaires relatives aux formations des sapeurs-pompiers parues en 2013. Les objectifs alors fixés, ont ainsi servi de référence jusqu'à ce jour.

Les changements induits par le projet stratégique d'établissement 2019-2023, par la révision du SDACR portant sur la même période, par l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, par le protocole d'accord relatif à la réorganisation du SDIS du Tarn ainsi que par l'évolution des besoins du service nécessitent une révision complète du plan de formation, aujourd'hui appelé **plan de développement des compétences**.

Ce nouveau plan concerne toutes les catégories de personnels du SDIS et est structuré en 5 sections :

- emplois opérationnels SPP et SPV,
- emplois d'encadrement SPP et SPV,
- emplois de spécialités,
- domaines spécifiques,
- formations de maintien et de perfectionnement des acquis.

Une sixième section relative aux capacités et compétences nécessaires à l'occupation de postes particuliers, déjà étudiée en partie dans la section des domaines spécifiques, donnera lieu à un complément de ce plan en 2022 après une étude détaillée des fiches de postes.

Le tableau global des besoins formation présenté en annexe a été étudié en collaboration avec les conseillers techniques départementaux, les chefs de groupements et les chefs de pôle au regard des documents de référence cités ci-dessus. En fin d'annexe, figure un tableau de synthèse permettant de mesurer le volume de formations nécessaires et planifiées sur les 5 prochaines années.

Les principaux points ayant présidé à son élaboration sont :

- les recrutements de SPP résultant de la décision d'amélioration de la couverture opérationnelle du SDIS, du rétablissement de la durée annuelle de travail à 1607 h et du passage des sapeurs-pompiers professionnels en service posté au régime « heure pour heure »,
- la mise en place des effectifs de référence et l'augmentation souhaitée des effectifs SPV dans les années à venir,
- l'instauration de la fonction d'officier de garde dans les CSP,
- le report de plusieurs formations prévues en 2022 en raison de la tension importante prévue cette année là sur les potentiels opérationnels journaliers des centres,
- la volonté de développer les formations d'encadrement des SPV,
- l'organisation de nouvelles formations (conduite en situation d'urgence COD 0, risque bâtementaire, adjoint au chef de salle CTAU, salle de débordement),
- la remise à niveau du potentiel opérationnel dans certaines spécialités (feux de forêts, risques technologiques, nautique),
- l'anticipation du départ d'agents et de baisse des effectifs dans d'autres spécialités (sauvetage-déblaiement),
- le souhait d'améliorer la formation et l'attractivité du service de santé et de secours médical (FMA, stages des internes en médecine),
- le développement de nouveaux risques (électricité, hydrogène),
- le développement des besoins en matière de système d'information et de communication (renforcement en effectif du G.SIC, évolutions technologiques constantes, risque accru en matière de cybersécurité, enjeux liés à la protection des données personnelles),
- nécessité d'instaurer périodiquement des FMA et d'assurer leur traçabilité (conduite tout-terrain, conduite de moyens élévateurs aériens, feux de forêts).

Viennent s'ajouter les effets significatifs du passage à NexSIS et au RRF (Réseau Radio du Futur), peu évalués encore actuellement au vu des incertitudes des dates d'installation de ces dispositifs nationaux et des contenus à dispenser mais qui devront être pris en compte.

Le cadre de la formation et le budget alloué ont très peu progressé depuis plusieurs années. Les évolutions évoquées ci-dessus rendent nécessaire une réévaluation du budget formation du SDIS, mais imposent parallèlement une réflexion sur l'augmentation des ressources humaines dédiées à l'organisation des formations, en particulier des agents du groupement Formation-Sport-JSP (G.FSJ).

Ce plan de développement des compétences doit être mis en œuvre dès janvier 2022 pour une période de cinq ans, et fera l'objet d'une actualisation chaque année afin de l'adapter à l'évolution des besoins durant cette période.

L'estimation financière de ce plan est de 1.000.000 € par an et justifie ainsi une augmentation de 90.000 € sur le chapitre 011 et 40.000 € sur le chapitre 012.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu l'avis du comité technique du SDIS en date du 29 novembre 2021,
- vu l'avis du comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail en date du 29 novembre 2021
- vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 29 novembre 2021,
- vu l'avis de la commission administrative et technique en date du 2 décembre 2021 ;

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider les orientations précisant le plan de développement des compétences 2022-2026 ;
- de valider les augmentations budgétaires sur les chapitres 011 et 012.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité



Envoyé en préfecture le 17/12/2021
Reçu en préfecture le 17/12/2021
Affiché le 
ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Plan de développement des compétences du SDIS du Tarn

Sommaire :

p 3 : Synthèse

p 17 : Dossier complet

p18 : 1) Emplois opérationnels

1-1) SPP

1-2) SPV

p 26 : 2) Emplois d'encadrement

2-1) SPP

2-2) SPV

p 29 : 3) Spécialités

p 48 : 4) Domaines spécifiques

p 64 : 5) Formations de maintien et de perfectionnement des acquis

Notice :

- Les chiffres mentionnés dans les tableaux de personnels formés ont été établis à un instant t et servent à déterminer un besoin en formation, traduit en nombre de personnes à former et en nombre de sessions à organiser. Ces chiffres sont donc en constante évolution.

- Il faut lire les besoins en formation comme des objectifs vers lesquels le service souhaite tendre et donc pas nécessairement des objectifs qui seront obligatoirement atteints en fin de plan.

- Outre la recherche de planification des formations sur les cinq années concernées, l'objectif visé par cette démarche est également d'avoir une vision budgétaire du plan et de ses évolutions annuelles.

- La répartition de certaines formations est dépendante des possibilités d'accueil de l'ENSOSP et des autres écoles de formation nationales

- La réflexion sur l'évolution prévisionnelle des effectifs a été prise en compte de manière beaucoup plus importante que dans les plans précédents.

Lexique :

EFR : Effectifs de Référence

SDACR : Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques

FI : Formation initiale

SAP : Secours à personnel

ODG : Officier de garde

SOG : Sous-officier de garde

ENSOSP : Ecole nationale supérieure d'officier de sapeur-pompier

ECASC : Ecole d'application de sécurité civile

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Synthèse

1 – Emplois opérationnels

1-1 – SPP

Emploi	Effectif à former	Répartition				
		2022	2023	2024	2025	2026
Équipier (Eq)	12 + renouvellement	12	1,5	2,5	2,5	1,5
Chef d'équipe (CE)	24 (intégré FI)	-	-	-	-	-
Chef d'agrès un engin une équipe (CA1E)	20	4	4	4	4	4
Chef d'agrès tout engin (CATE)	7 en 2022	7	selon départ en retraite /mutation : 3 +3 CS 2	selon départ en retraite /mutation : 5	selon départ en retraite /mutation : 5	selon départ en retraite /mutation : 3
Chef de groupe (CDG)	9 (dont 4 L1C vue par ailleurs car inclus FILT)	4	selon départs : 4	selon départs : 1	selon départs : 6	selon départs : 9
Chef de colonne	*Selon résultats concours	0	1*	0	1*	0
Chef de site	5	1	1	1	1	1

1-2 – SPV

Emploi	Effectif à former	Répartition				
		2022	2023	2024	2025	2026
Équipier – Chef d'équipe (Eq-CE)	Eq 231 – CE 676	146 Eq	146 Eq	146 Eq	146 Eq	146 Eq
		36 CE	48 CE	48 CE	60 CE	72 CE
Chef d'agrès un engin une équipe	184	28	39	39	39	39
Chef d'agrès tout engin (CATE)	82	12	12	12	12	12
Chef de groupe	5 si candidats*	*	*	*	*	*

2 – Emplois d'encadrement

2-1 – SPP

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Emploi	Effectif à former	Répartition					Commentaires
		2022	2023	2024	2025	2026	
Sous-officier de garde	19 à 22	0	10	3 à 4	3 à 4	3 à 4	
Officier de garde	5	1	1	1	1	1	
Officier de garde ENSOSP	19	13	3	3	*	*	
Chef de centre	3	0	1	1	1	0	
Chef de groupement	7	1	1	1	1	1	
Lieutenant de 1ère classe FALT	1	1	0	1*	1*	1*	*Selon résultats examen et recrutement L1C
Lieutenant de 1ère classe FILT	4	4	*	*	*	*	* Dépend des futurs recrutements.

2-2 – SPV

Emploi	Effectif à former	Répartition				
		2022	2023	2024	2025	2026
Sous-officier de garde	25	0	6	6	6	6
Responsable d'équipe	165	0	6	6	6	6
Chef de centre	17	1	1	1	1	1

3 – Spécialités

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Spécialités	Emploi / activité	Formation	Effectif à former	Repartition				
				2022	2023	2024	2025	2026
Conduite	Formateur de conducteurs en situation d'urgence	Formateurs COD 0	87	47	40	0	0	0
	Conducteur en situation d'urgence	Équivalence COD 0	1300	1300	0	0	0	0
	Conducteur en situation d'urgence	COD 0	540	105	120	105	105	105
	Conducteur embarcation	Permis Fluviaux	16	5	5	2	2	2
	Conducteur véhicule avec remorque	Permis BE	10	4	3	3	0	0
	Conducteur poids lourd	Permis C	77	16	15	15	16	15
	Conducteur Engin Pompe	COD 1	160	32	32	32	32	32
	Conducteur tout terrain	COD 2	171	23	37	37	37	37
	Conducteur tout terrain VLTT	COD 2 VL	22	7	5	0	5	5
	Formateur en conduite tout terrain	COD 3 / formateur référent conduite	1	0	1	0	1	0
	Conducteur moyen élévateur aérien	COD 6	60	12	12	12	12	12
	Conducteur CBEA	FI/mise à niveau CBEA 33	44	28	4	4	4	4
	Conducteur VPCE	COD VPCE	20	4	4	4	4	4
	Conducteur Moto-neige	Autorisation	21	7	7	7	0	0
Conducteur MEA	Attestation conduite MEA du centre	115	23	23	23	23	23	
Encadrement des activités physiques	Opérateur des activités physiques	EAP 1	48	0	12	12	12	12
	Éducateur des activités physiques	EAP 2	4	2	1	1	0	0
	Conseiller des activités physiques	EAP 3	3	0	1	1	1	0
	Arbitrage et Jurys	MC 1	7	0	7	0	0	0
	Encadrement des activités	MC 2	0 (intégré for anim JSP)	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

	physiques et sportives des JSP								
	Prévention des risques liés à l'activité physique	MC 3	60	20	10	10	10	10	
Feux de Forêts	Équipier feux de forêts	FDF 1	360	72	72	72	72	72	
	Chef d'agrès feux de forêts	FDF 2	120	24	24	24	24	24	
	Chef de groupe feux de forêts	FDF 3	23 à 24	3 à 4 *2 si ECASC	5 *6 à 7 si ECASC	5	5	5	
	Chef de colonne feux de forêts	FDF 4	8 à 16	2	3	3	3	3	
	Chef de site feux de forêts	FDF 5	1	1	0	0	0	0	
Formation	Accompagnateur de proximité	Accompagnateur de proximité	80	16	16	16	16	16	
	Formateur-accompagnateur	Formateur-accompagnateur	46	5	9	14	9	9	
	Concepteur de formation	Concepteur de formation	9	5	1	1	1	1	
Nautique	Nageur sauveteur aquatique	SAV 1	6	2	0	2	2	0	
	Scaphandrier autonome léger de niveau 1	SAL 1	6	2	0	2	2	0	
	Scaphandrier autonome léger de niveau 2 – chef d'unité	SAL 2	0 à 1	0	0	0	0	0	
	Scaphandrier autonome léger de niveau 3 – Conseiller technique	SAL 3	0 à 1	0	0	0	1	0	
	Conducteur d'embarcations	COD 4	12	0	0	12	0	0	
	Surveillance des activités physique en piscine	BNSSA	7 à 9	0	8	0	0	0	
Prévention	Agent de prévention	PRV 1	4	2	1	1	0	0	
	Préventionniste	PRV 2	6	1	1	2	2	0	
	Responsable départemental de la prévention	PRV 3	1	0	0	1	0	0	
Prévision	Agent de prévision	PRS 1	0	0	0	0	0	0	
	Prévisionniste	PRS 2	20	0	5	5	5	5	
	Responsable de prévision	PRS 3	1	0	0	1	0	0	
Risque technologique	Équipier et chef d'équipe reconnaissance	RCH 1	49	0	19	15	0	15	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 0

1 

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

	Équipier et chef d'équipe intervention	RCH 2	24	0				
	Chef de la CMIC	RCH 3	5	0				
	Conseiller technique risques chimiques	RCH 4	1	0	0	0	1	0
Secourisme	Moniteur	PAEFPS	24	0	12	0	0	12
	Instructeur	PAEFdF+CEAF	3	0	1	1	1	0
Sauvetage-Déblaiement	Sauveteur déblayeur	SDE 1	42 à 46	0	21 à 23	0	21 à 23	0
	Chef d'unité sauveteur déblayeur	SDE 2	3	0	2	2	1	0
	Chef de section sauveteur déblayeur	SDE 3	2	1	1	0	0	0
		Formation IATA	1	0	0	0	1	0
		Risque bâtementaire	12	12	0	0	0	0
		Sensibilisation risque bâtementaire	15	15	0	0	0	0
Système d'information et de communication (SIC)	Opérateur de salle opérationnelle	OSO	35 mini	3 mini	8	8	8	8
	Adjoint chef de salle opérationnelle	CSO	13	5	2	2	2	2
	Chef de salle opérationnelle	CSO	5	0	1	2	1	1
	Opérateur de coordination opérationnelle en poste de cdt tactique	OCO PCTAC	12	0	0	0	0	12
	Officier des systèmes d'information et de communication	OFFSIC	6	0	2	2	1	1
	Commandant des systèmes d'information et de communication	COMSIC	1	0	0	0	0	1

4 – Domaines spécifiques

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



Re ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Domaine	Famille	Sous-Famille	Effectif à former	Répartition par année				
				2022	2023	2024	2025	2026
Santé	SSSM	FI ISPV (infirmier/re)	70 à 76	6 à 12	16	16	16	16
		FIMSPV (médecin) interne	12	3	3	2	2	2
		FIMSPV (médecin)	12 mini	2	3	3	2 mini	2 mini
		Formation médecine de catastrophe	2	0	0	0	1	1
		Formation de médecins de gpt	3	0	0	1	1	1
		Formation de médecin du travail SPV	1	0	0	1	1 (le même)	1 (le même)
		Formation d'un médecin du sport SPV	1	0	1	0	0	0
		Formation chefferie santé	1	0	0	0	1	0
		Formation des internes en médecine générale	50	10	10	10	10	10
		FIPSP (Pharmacien/ne)	2	1	1	0	0	0
		FIVSPV (Vétérinaire)	1	0	0	1	0	0
		Formatrice(teur) en sim (Castres)	3	3	0	0	0	0
		Formation de perfectionnement des ISPV – stage d'immersion urgences	100 maxi	20 maxi	20 maxi	20 maxi	20 maxi	20 maxi
		SIMURG SSO	18	2	4	4	4	4
		SIMURG Soutien Psy au SP	18	2	4	4	4	4
		EPC	52	10	11	11	10	10
		SSA	71	19	13	13	13	13
		PHTLS	50	9	11	10	10	10
		EMDR partie 1	3	1	1	1	0	0
		EMDR partie 2	4	2	1	1	0	0
	Événement critique le support psychosocial pratique	4	1	1	1	1	0	
	SQVS	ADP	* selon nlle org	0	0	6	0	6
		Référents sécurité	* selon nlle org	10	0	0	0	0
		ACFI	1	1	0	0	0	0
		Membres CHSCT	6 + renouvellement	6	*	*	*	*

Opérationnel	Formations ENSOSP	F.complémentaire risque hydrogène	2	0	1			
		F.complémentaire Liquide inflammable	4	0	1			
		F.officier de liaison tuerie de masse	2	0	1	1	0	0
		F.gestion de crise inter services	4	0	1	1	1	1
		Module code du travail / ICPE	2	0	1	1	0	0
	spécifiques	Référents risque hydrogène	9	0	0	9	0	0
		Feux liquides inflammables	72	0	0	24	24	24
		Gilets nautique	40	40	0	0	0	0
		DECI	Partenaires extérieurs	12	12	12	12	12
		Télé pilotes drones	4	0	0	4	0	0
		Coordinateurs SINUS	24	8	7	3	3	3
		Formations secours routier nouvelles techniques/technologies	3	0	1	1	0	1
		Formation au risque agression et à la conduite à tenir face à un agresseur	252	12	60	60	60	60
		Formations corridor d'extraction	48	0	12	12	12	12
	CTAU	F.communes CRRA/CTAU	3 formations	0	0	1	1	1
		Simulateur d'appel 18	35	0	35	0	0	0
		F.gestion des appels, stress, conflits,...	67	0	8	28	15	16
		F.opérateur salle de débordement	1	3	3	3	3	3
		F.officier CODIS	4	1	3	1	2	1
		Administrateur START	8	8	0	0	4	0
NEXSIS		35 + 2 GSIC	0	*	*	*	*	
Formation	Formateur	SR ou SR PL	4	0	2	2	0	0
	JSP	Module transverse	212 à 222	40	44	44	40	44
		Module SAP		50	44	44	40	44
		Brevet		50	44	44	40	44
		Module complémentaire		50	44	44	40	44
	Animateur	24	0	12	0	12	0	
	Secourisme	PSC 1	48	12	12	12	6	6
Prépa	Prépa concours / examens	50	10	10	10	10	10	

Ressources humaines	Management	F. au management des chefs de centre SPP et adjoints aux chefs de centre	19	0	10			
		Mission CS F. au management des chefs de centre SPV et adjoints	60	12	12	12	12	12
		Formation au management des chefs de service (y compris en télétravail, RPS....)	27	9	0	9	0	9
		F.évaluation et conduite d'entretien professionnel	34	14	10	0	10	0
		F. le management d'une équipe en télétravail	10	0	0	10	0	0
		Formation manager le temps de travail SHR avec l'outil GTT	40	40	0	0	0	0
	Gestion du temps de travail (GTT)	Formation manager le temps de travail des SPP avec l'outil GTT (pour gestionnaire planning)	20	20	0	0	0	0
		Formation manager le temps de travail des SPP avec l'outil GTT (pour chefs de centre et chefs GTER)	12	12	0	0	0	0
		Formation gestionnaire / administrateur temps de travail	2	2	0	0	0	0
	Evolution professionnelle	Bilan de compétence / VAE	10	2	2	2	2	2
		Accompagnement à la mobilité professionnelle	5	1	1	1	1	1
	Recrutement	Contrats d'apprentissages	10	2	2	2	2	2
	Rémunération	Masse salariale	2	2	0	0	0	0
	process	Formations nouveaux process dématérialisation et signature électronique	5	0	5	0	0	0
			24	12	12	0	0	0
			31	0	0	31	0	0
			10	0	0	10	0	0
	Prévention	RCCI	1	0	1	0	0	0
	Volontariat	SSIAP 1	60	12	12	12	12	12
SST		Selon projet développé	*	*	*	*	*	
Logistique	Vérificateur	Vérificateur textile	96		24	24	24	24
		Vérificateur casques	96		24	24	24	24
		vérificateur LSPCC	14		14			
	Logiciel de	Consultant Kimoce	2	2	0	0	0	0

	gestion des commandes / stocks	Utilisateurs Kimoce référents GTer	120	120	0			
		Référents LOG SMQ	30	30	0	0	0	0
	Réparation et maintenance	Formation table STEM EDEN	5	1	1	1	1	1
		Formation niveau 1 rosenbauer	1	1	0	0	0	0
		Renault Trucks master 3	7	2	2	2	1	0
		Renault Trucks gamme D Euro 6	5	2	2	0	1	0
		Maintenance niveau 1 olmatro	8	8	0	0	0	0
		Formation Entretien pompes	2	0	1	1	0	0
	Habilitation conduite engins élévateurs	CACES chariots élévateurs	1	1	0	0	0	0
Formation CACES R485 2		4	4	0	0	0	0	
Systèmes d'information et de communication	SAEX	Formation à la console d'administration de l'antivirus KASPERSKY et Formation nouveau logiciel antivirus	6	3	0	0	3	0
		Formation au logiciel de Mobile Device Management	3	3	0	0	0	0
		Initiation à la virtualisation Docker (grands principes)	3	0	3	0	0	0
		Objets connectés	4	0	0	4	0	0
		Formation GLPI (logiciel traitement incident informatique) avancée	3	0	0	0	0	3
		La virtualisation du poste de travail	3	0	3	0	0	0
		Habilitation électrique BS – BC – BE manoeuvre	4	4	0	0	0	0
		Linux administration avancée du poste de travail	1	0	1	0	0	0
	SETU	Initiation aux méthodes agiles	1	0	1	0	0	0
		Mettre en place la méthode SCRUM	1	0	0	1	0	0
		Les fondamentaux de l'approche hybride	1	0	0	0	1	0
		Devenir Coach agile	1	0	0	0	0	1
		Les principes de l'intelligence artificielle	1	0	0	1	0	0
		L'intelligence artificielle appliquée	1	0	0	0	1	0
L'intelligence artificielle avancée		1	0	0	0	0	1	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

		Docker avancé	1	0	1			
		Définition de la stratégie cloud	1	0	1			
		Cybersécurité enjeux et plan d'action	1	0	1	0	0	0
		La transformation numérique de l'entreprise	1	0	0	1	0	0
		Formation Administration Windows 2019 avancé	1	1	0	0	0	0
		Formation Administration SQL Server Débutant	2	2	0	0	0	0
		Formation Administration SQL Server perfectionnement	2	2	0	0	0	0
		Formation langage SQL débutant	1	1	0	0	0	0
		Modélisation des processus	1	1	0	0	0	0
		Talend open studio avancé	1	0	1	0	0	0
		VmWare vSphere	1	1	0	0	0	0
		Démarche AGILE	1	0	1	0	0	0
		Méthode AGILE	1	0	0	1	0	0
		Audit interne des processus	1	0	0	1	0	0
		Linux base	1	0	1	0	0	0
		Linux avancé	1	0	0	1	0	0
	SETU-SINF	Formation Talend Débutant et Perfectionnement	3	3	0	0	0	0
	SINF	VmWare vSphere Mise à jour des compétences vers la version 7	2	2	0	0	0	0
		Formation Sécurité Reverse Proxy	2	2	0	0	0	0
		Formation mise en œuvre et exploitation solution de sécurisation des ports (NAC) Open Source	2	0	2	0	0	0
		Formation mise en œuvre et exploitation solution de centralisation des logs Open Source	2	0	2	0	0	0
		Formations découlant de la mise en œuvre du raccordement Nexsis	2	0	0	2	0	0
		Formation fondamentale sur l'évolution des réseaux IP, le déploiement des réseaux IPV6 et les nouvelles techno de sécurisation des accès	2	0	0	0	2	0
		Formation VMWare TroubleShooting	1	1	0	0	0	0

5 – Formations de maintien et de perfectionnement des acquis

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Domaine	FMPA	Effectif à former	Répartition				
			2022	2023	2024	2025	2026
Conduite	COD 2	432	144	144	144	144	144
	COD 3	18	18	18	18	18	
	Formateur EPC-CBEA	18	18	18	18	18	
	Formateur CBEA 33	8	8	8	8	8	
	CBEA 33	Pool conducteurs CBEA 33 = 28	0	28	28	28	28
	MEA	296 actuels	296	296	296	296	296
	Moto-neige	7 à 19	12	7	12	7	19
Encadrement des activités physiques	EAP 1	100	100	100	100	100	
	EAP 2	17	17	17	17	17	
	EAP 3	2	1	1	0	0	
Feux de Forêts	FMA triennale Eq CA FDF	1200	0	0	1200	0	0
	FDF 3/4	36 à 60	18	21	24	27	30
	FDF 5	1 puis 2	1	0	2	0	2
Formation	ACCPRO	353	0	353	353	353	353
	FORACC	224	224	224	224	224	
	Concepteur	16	16	16	16	16	
Nautique	SAL	18	18	20	20	20	20
	SAV / SEV	18	18	20	20	20	20
	Qualification 30,50	18 à 20	18	20	20	20	20
	COD 4	96	96	96	96	96	96
	BNSSA	31 à 48	12	12	12	0	12
Prévention	PRV 2	8 à 10	6	1	3	6	1
	Journées Dpt PRV	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10
	RCCI	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7
Risque technologique	RCH	110	0	126	126	138	138
	RCH 3/4	8	8	8	9	10	11
	RCH 4	1	1	0	0	0	0
Secourisme	PAEFPS	84	84	84	84	84	84

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

7
SLOW

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

	PAEFdF	7	7	7	7	7	7
	Formation des référents zonaux	2	2	2	2	2	2
Sauvetage- Déblaiement	SDE	78	78	78	78	78	78
	Retex Cadre	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30
	Modex Insarag	4 à 7	*	*	*	*	*
	Zonex Insarag	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7
	Recyclage IATA	1	1	0	1	0	1
	Manœuvre nationale	20 personnels par manœuvre	0	20	20	20	20
	CT SDE	1	0	0	0	0	1
SIC	OCO PCTAC	28	28	28	28	28	28
	OFFSIC	7	7	7	7	7	7
	COMSIC	1	0	1	0	0	0
Opérationnel	Prévention appliquée à l'opérationnel (PAO)	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt
	Chef de groupe	34 actuels	34	34	34	34	34
	Chaîne de commandement	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt
	PCM	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt
	Chef de site	8 jusqu'à 10	8	9	9	10	10
	Télé pilotes drone	11	11	11	11	11	11
	SAP	1300	1300	1300	1300	1300	1300
	INC	1300	1300	1300	1300 *	1300	1300
	Manœuvres	1250	1250	1250	1250	1250	1250
Manœuvres FDF groupements et séquences spécifiques	1200	100	100	100	100	100	
CTAU	CODIS	35	35	35	35	35	35
	Retex CTA	35	35	35	35	35	35
	Officier CODIS	13	13	13	13	13	13
	Salle de débordement	15	15	15	15	15	15
	PCA	62	62	62	62	62	62
Santé-SQVS	ADP	10	10	10	10	10	10
	SSSM - ISPV	58	58	58	58	58	58
	PHTLS	7	0	3	0	4	8

	SSSM	78	78	78	78	78	78
Encadrement	Officier de garde	14	14	14	14	14	14
	DD SIS - DDA - Méd Chef	3	3	3	3	3	3
Logistique	Habilitation électrique	13	11	0	0	12	0
	CACES	13	10	0	3	0	0

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE



Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, italicized font with a blue-to-purple gradient.

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Dossier complet

1 – Emplois opérationnels

1-1 - SPP

Emploi	Objectifs SDACR / EFR	Besoins à l'effectif	Effectif actuel formé	Effectif à former	Répartition					Commentaires
					2022	2023	2024	2025	2026	
Équipier (Eq)	Axe stratégique n°1 du SDACR : Améliorer la couverture opérationnelle Orientation RH 4 du SDACR visant à améliorer la couverture des CIS sur leur secteur de premier appel mais également de second appel.	Albi 18	3 Eq	11	12	1,5	2,5	2,5	1,5	Selon recrutements (protocole. réorganisation) En tenant compte des départs pour retraite /mutations/dispo et seulement 1 agent à former pour 2 départs (1 par mutation externe, 1 par recrutement issu du concours)
			4 CE	3						
		Castres 17	1 Eq	8						
			8 CE	1						
		CTAU 4	12 Eq	0						
			0 CE	12						
Chef d'équipe (CE)	Orientation RH 5 du SDACR visant pour les CS2 à permettre un départ VSAV 100 % du temps en journée/semaine Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence 39 au total	Carmaux 0	2 Eq	0	0	0	0	0	0	Intégration de la formation de chef d'équipe SPP à la FI
			1 CE	2						
		Gaillac 0	2 Eq	0						
			0 CE	2						
		Graulhet 0	1 Eq	0						
			0 CE	1						
		Lavour 0	1 Eq	0						
			1 CE	1						
		Mazamet 0	3 Eq	0						
			0 CE	3						
Chef d'agrès un engin une équipe (CA1E)	Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence 72 au total	Albi 21	25	-4	4	4	4	4	4	14 potentiel théorique basé sur compétence Chef d'agrès SAP Selon réussite au concours/examens de sergent ou ancienneté de six ans (décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 statut particulier du cadre d'emplois des sous-off de SPP)
		Castres 14	15	-1						
		CTAU 5	2	3						
		Carmaux 8	5	3						
		Gaillac 8	4	4						
		Graulhet 5	2	3						
		Lavour 4	2	2						

										<p>Envoyé en préfecture le 17/12/2021</p> <p>Reçu en préfecture le 17/12/2021</p> <p>Affiché le </p> <p>1 Besoins à l'effectif : tableau des emplois budgétaires</p> <p>ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE</p>
Chef de site	Tous les Cdt chefs de groupement	9 Chef de Gpt*	5	4	**1	**1	1	1		<p>emplois budgétaires</p> <p>Départ retraite CdGpt nord pris en compte.</p> <p>**Formation CdGpt Sud pour 2022 ou 2023.</p> <p>Selon résultats concours/examens ou recrutements</p> <p>*2 postes non pourvus aujourd'hui par des Cdt, 1 poste non formé, 1 poste non pourvu (Gpt Ouest)</p> <p>Départs retraite à compter de 2026</p>

Emploi	Objectifs SDACR / EFR	Centre	Besoins à l'effectif	Effectif actuel		Effectif à former		Répartition					Commentaires							
				Eq	CE	Eq	CE	2022	2023	2024	2025	2026								
Équipier – Chef d'équipe (Eq-CE)	Axe stratégique n°1 du SDACR : Améliorer la couverture opérationnelle	Albi	63	48 (29)	14	1	49	100 Eq (actuel) 146 Eq pour arriver aux EFR	100 Eq (actuel) 146 Eq pour arriver aux EFR	100 Eq (actuel) 146 Eq pour arriver aux EFR	100 Eq (actuel) 146 Eq pour arriver aux EFR	100 Eq (actuel) 146 Eq pour arriver aux EFR	Eq : Basé sur la compétence Équipier Incendie SPV 229 Eq théorique à former (46 / an)							
		Castres	63	42 (32)	2	19	61													
		Carmaux	63	33 (26)	17	13	46													
	Orientation RH 4 du SDACR visant à améliorer la couverture des CIS sur leur secteur de premier appel mais également de second appel.	Gaillac	63	29 (18)	22	12	41							36 CE (actuel)	Eq : Dépend des recrutements et de l'effort de recrutement Proposition de rester aux 100 actuel en 2022					
		Graulhet	58	23 (14)	12	23	46													
		Lavaur	38	11 (8)	12	15	26													
	Orientation RH 5 du SDACR visant pour les CS2 à permettre un départ VSAV 100 % du temps en journée/semaine	Mazamet	58	15 (9)	11	32	47							passer à 48	passer à 48	passer à 48	passer à 48	+ 12 pour prévoir l'effort de recrutement	+24 pour prévoir l'effort de recrutement	CE : Basé sur la compétence Chef d'équipe INC SPV
		Réalmont	34	18 (13)	9	7	25													
		Labruguière	34	16 (11)	8	10	26													
	Orientation RH 6 du SDACR visant pour les CS3 à permettre un départ VSAV 85 % du temps en journée/semaine	Lacaune	34	13 (11)	6	15	28							passer à 48	passer à 48	passer à 48	passer à 48	+ 12 pour prévoir l'effort de recrutement	+24 pour prévoir l'effort de recrutement	CE : Dépend des disponibilités des SPV. et de l'effort de recrutement des Eq
		Rabastens	24	11 (8)	10	3	14													
		St Juéry	24	6 (6)	14	4	10													
	Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence	Puylaurens	24	10 (7)	8	6	16							passer à 48	passer à 48	passer à 48	passer à 48	+ 12 pour prévoir l'effort de recrutement	+24 pour prévoir l'effort de recrutement	(Nbre entre parenthèse) = 3 ans d'ancienneté de sapeur pour passer caporal en 2022 + ne sont pas en suspensions d'engagement total (Nbre) = 328
		St Sulpice	24	13 (11)	12	-1	12													
		Labastide	20	5 (5)	7	8	13													
928 au total	Montredon	20	16 (15)	4	0	16	passer à 48	passer à 48	passer à 48	passer à 48	+ 12 pour prévoir l'effort de recrutement	+24 pour prévoir l'effort de recrutement	CE : pour combler le							
	Brassac	20	10	8	2	12														

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 081-288100019-20211203-20211099-CA-DE

retard à viser les FFR
sans les suspensions
SLO

		(8)				
Dourgne	20	18 (12)	3	-1	17	
Lacrouzette	20	8 (7)	2	10	18	
Soreze	20	6 (4)	6	8	14	
Cahuzac	20	7 (6)	5	8	15	
Castelnau	20	8 (6)	4	8	16	
Lisle	20	11 (5)	9	0	11	
St Paul	20	13 (9)	2	5	18	
Alban	20	9 (8)	5	6	15	
Cordes	20	14 (10)	6	0	14	
Valence	20	13 (13)	3	4	17	
Angles	12	2 (2)	3	7	9	
Salvagnac	12	5 (5)	3	4	9	
Vaour	12	5 (4)	6	1	6	
Murat	12	9 (6)	3	0	9	
CTAU	16	0	0	X	X	

l'ancienneté de 3 ans
nécessaire il faudrait
former CE: (total
(Nbre)/5 ans +36) par
an soit environ 100
personnels par an.

CE : Nous proposons
de réaliser seulement
un stage de plus soit
passer de 36 à 48 par
an à partir de 2023

Chef d'agrès tout engin (CATE)	Axe stratégique n°1 du SDACR : Améliorer la couverture opérationnelle Orientation RH 4 du SDACR visant à améliorer la couverture des CIS sur leur secteur de premier appel mais également de second appel. Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence 221 au total	Albi	10	7	3 (6)	12 actuel	+ 11 en théorie = 23 à former / an	+ 11 en théorie = 23 à former / an	Dimensionnement actuel : 12 places occupées par an environ sur trois stages 4 ans d'ancienneté de sergent pour passer adjudant. Ne tient pas compte des suspensions d'engagement. (Nbre entre parenthèse) = Nombre de sergent ou sergent-chef ayant plus de 4 ans d'ancienneté en 2022 hors suspensions Prise en compte des nombre positifs uniquement : 55 à former pour arriver à l'EFR (11/an) à partir de 2025. Castres, Lacaune, Rabastens, Montredon n'ont pas l'effectif de CA1E répondant aux conditions pour être formés (hors cas chef de centre et adjoint, 2 ans d'ancienneté) Dépend de la conduite de la feuille de route pour arriver aux EFR Maintien de trois stages par an dans un premier temps				
		Castres	10	3	7 (3)								
		Carmaux	10	8	2 (8)								
		Gaillac	10	14	-4 (5)								
		Graulhet	10	7	3 (7)								
		Lavaur	10	8	2 (5)								
		Mazamet	10	10	0 (5)								
		Réalmont	10	12	-2 (4)								
		Labruguière	10	9	1 (5)								
		Lacaune	10	2	8 (1)								
		Rabastens	10	4	6 (1)								
		St Juéry	10	9	1 (4)								
		Puylaurens	10	7	3 (3)								
		St Sulpice	10	8	2 (3)								
		Labastide	5	6	-1 (1)								
		Montredon	5	2	3 (2)								
		Brassac	5	5	0 (1)								
		Dourgne	5	6	-1 (3)								
		Lacrouzette	5	2	3 (5)								
		Soreze	5	3	2 (2)								
		Cahuzac	5	3	2 (4)								
		Castelnau	5	4	1 (4)								
		Lisle	5	7	-2 (1)								
		St Paul	5	6	-1 (3)								
		Alban	5	6	-1 (3)								
		Cordes	5	4	1 (2)								
Valence	5	5	0 (2)										
Angles	4	2	2 (3)										
Salvagnac	4	3	1 (1)										
Vaour	4	2	2 (2)										
Murat	4	6	-2 (4)										
CTAU	0	0	0										

<p>Chef de groupe</p>	<p>Orientation CMDT 2 du SDACR visant à intégrer des officiers SPV sur l'emploi de CDG</p> <p>Note de service GRIS-GRHU n°28 PERM du 26 décembre 2017</p>		<p>2 par groupement</p>	<p>1</p>	<p>5</p>	<p>0</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>*Pas de candidat à ce jour. Perspective difficile à établir.</p>
-----------------------	---	--	-------------------------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	---

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

2 – Emplois d'encadrement

2-1 - SPP

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Emploi	Objectifs /SDACR / EFR/ Réglementation	Besoins à l'effectif	Effectif actuel formé	Effectif à former	Répartition					Commentaires
					2022	2023	2024	2025	2026	
Sous-officier de garde	Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence	Carmaux 8	8	0	0	6 (+4 de 2022)	3 à 4	3 à 4	3 à 4	Effectif actuel « considérés » formés = adjudants CATE reste à former théorique : 5 répartition à voir selon besoin intégration des SOG des CS 2 et CS1 formation de 5 jours suivant référentiel dès nomination sur emploi de SOG Annulée en 2022 vu la forte sollicitation des personnels attendue
		Gaillac 8	8	0						
		Graulhet 8	9	-1						
		Lavaur 8	8	0						
		Mazamet 8	9	-1						
		Réalmon 3	0	3						
		Labruguière 3	0	3						
		Lacaune 2	1	1						
Officier de garde	Préparer les ODG des CSP à tenir leur fonction	14	13	1	1	1	1	1	L'effectif à former chaque année tient compte du renouvellement possible des ODG (excepté pour 2022)	
Officier de garde	Obligation pour la titularisation	100 % des Ltn de 2nde classe (dont 14 ODG des CSP)	7	19	13	3	3	*	*	Répartition difficile à réaliser car dépend beaucoup de la capacité d'accueil de l'ENSOSP mais aussi des résultats au concours
Chef de centre	Tous les chefs de centre formés	10	8	2+(1)	0	1	1	1	0	Selon mobilités et départs en retraite (1). Aujourd'hui ne sont pas formés les chefs de centre de Labruguière et Lacaune. Formation non retenue en 2022.
Chef de service	Tous les chefs de service formés	11	0	11	0	0	0	0	0	Lié aux fiches de poste Pas de référentiel existant, non obligatoire. Moins prioritaire que d'autres formations. Non retenu.
Chef de groupement	Tous les chefs de groupement formés	9	2	7	1	1	1	1	1	Selon mobilités/ recrutement/ départs en retraite/ réussite examen. Objectif ne sera pas atteint à 5 ans.
Lieutenant de 1ère classe FALT	Tout lieutenant(e) après nomination	Tout lieutenant(e) après nomination	18	1	1	0	1*	1*	1*	Formation d'off d'encadrement. *Selon résultats examen et recrutement L1C
Lieutenant de 1ère classe FILT	Tout lieutenant(e) recruté(e)s après concours	Tout lieutenant(e) recruté(e)s après concours	2	4	4	*	*	*	*	CDG, CdCentre, ODG, 4 recrues à envoyer en formation * Dépend des futurs recrutements.

Emploi	Objectifs	Besoins à l'effectif	Effectif actuel	Effectif à former	Répartition					Commentaires
					2022	2023	2024	2025	2026	
Sous-officier de garde	Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence	Carmaux 5	0	5	0	6	6	6	6	Accessible aux sous-officiers SPV formation de 5 jours suivant référentiel qui peuvent être fractionnés et comprendre des périodes d'immersion
		Gaillac 5	0	5						
		Graulhet 5	0	5						
		Lavaur 5	0	5						
		Mazamet 5	0	5						
Responsable d'équipe	Délibération du 10 juillet 2020 définissant les effectifs de référence	Albi 10	0	10	0	6	6	6	6	Formation jamais organisée jusqu'à maintenant (les agents apprenant « sur le tas ») Total théorique de 165 personnels à former. Équivalence à donner pour ceux qui occupent l'emploi. Formation uniquement des nouveaux arrivants Formation locale. Pas de référentiel national. Dispense possible. Formation en centre de 4 à 8 heures. (FMA à prévoir au prochain plan)
		Castres 10	0	10						
		Carmaux 5	0	5						
		Gaillac 5	0	5						
		Graulhet 5	0	5						
		Lavaur 5	0	5						
		Mazamet 5	0	5						
		Réalmont 5	0	5						
		Labruguière 5	0	5						
		Lacaune 5	0	5						
		Rabastens 5	0	5						
		St Juéry 5	0	5						
		Puylaurens 5	0	5						
		St Sulpice 5	0	5						
		Labastide 5	0	5						
		Montredon 5	0	5						
		Brassac 5	0	5						
		Dourgne 5	0	5						
		Lacrouzette 5	0	5						
		Soreze 5	0	5						
Cahuzac 5	0	5								
Castelnau 5	0	5								
Lisle 5	0	5								

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

		St Paul 5	0	5						
		Alban 5	0	5						
		Cordes 5	0	5						
		Valence 5	0	5						
		Angles 5	0	5						
		Salvagnac 5	0	5						
		Vaour 5	0	5						
		Murat 5	0	5						
Chef de centre	Arrêté du 22 août 2019 article 28	22	5	17	1	1	1	1	1	Dépend des nominations des nouveaux chefs de centre. Pas de référentiel, la formation d'officier de garde SPV ENSOSP inclut le chef de centre Réalizable en interne si les officiers ne partent pas en formation à l'ENSOSP.

3 – Spécialités

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Spécialités	Emploi / activité	Formation	Objectifs SDACR ou du service	Besoins à l'effectif	Effectif actuel	Effectif à former	Répartition					Commentaires
							2022	2023	2024	2025	2026	
Conduite	Formateur de conducteurs en situation d'urgence	Formateurs COD 0	3 par CSP et CS1 2 par CS2 et 3 + COD 3	21+48+18 = 87	0	87	31+16	40	0	0	0	31 + 16 COD 3 formés en interne en 2022
	Conducteur en situation d'urgence	Équivalence COD 0	Tous les agents actuels formés	1300	0	1300	1300	0	0	0	0	Formés sous format FMPPA annuelle
	Conducteur en situation d'urgence	COD 0	Tous les nouveaux agents formés	Environ 100 SPV /an + nouveaux SPP	0	Environ 100 SPV /an + nouveaux SPP	105	120	105	105	105	Formations de 4 heures (1 heure FOAD + 3 heures en centre) Base : recrutements SPV + SPP Sessions pouvant aller jusqu'à 12 SP. Jusqu'à 31 sessions / an (1 par CS).
	Conducteur embarcation	Permis Fluviaux	15 à 21 équipe plongée + 5 à 8 / CS avec embarcation (idem COD 4)	85	94	Besoin de 1 à 5 personnes à Gaillac et Lacaune	2+2 +1* = 5	2+3 = 5	2	2	2	Renouvellement personnel : 2 par an * permis destiné au SATE
	Conducteur véhicule avec remorque	Permis BE	Avoir tous les jours dans les CIS détenteurs d'une remorque de plus de 750 kg (Ght, Mzt, Cx) le personnel suffisant (30 % du total des permis B hormis le SSSM dont 100% du personnel SPP) pour les acheminer	Carmaux (85 B -18 SPP) 25 dont 18 SPP Graulhet (65 B - 14 SPP) 19 dont 14 SPP Mazamet (65 B - 17 SPP) 19 dont 17 SPP	32 BE dont 14 SPP 20 BE dont 11 SPP 29 BE dont 15 SPP	4 SPP 3 SPP 2 SPP	3 +1*	3	3	0	0	Même centres disposant de remorques PMA et OD. Passage à 100 % SPP par rapport à l'ancien plan pour s'assurer un personnel en permanence disponible * permis destiné au SATE

Conducteur poids lourd	Permis C	SPV : Maintien du potentiel actuel : CSP : 20% de l'effectif réel hors SSSM CS 1 : 33 % de l'effectif réel hors SSSM CS 2-3 : 40 % de l'effectif réel hors SSSM avec un minimum de 10 SPP : 100 % de l'effectif SPP postés	Albi 18	23	-5	15	15	15	15	15	SPV ayant finis leur période probatoire uniquement. Les besoins exprimés ne comprennent que les SPV. Les SPP étant systématiquement titulaire du permis C au recrutement. Aujourd'hui 15 permis C par an financés permettent de maintenir le niveau actuel en tenant compte du nombre de candidats potentiel des centres. Pas de réel problème de refus de départ du au manque de permis. Total de 31 à former théorique pour atteindre l'objectif (sachant que 35 personnels détenteurs du permis C ne sont pas comptabilisés car non recensés dans notre base de donnée (comparaison avec COD 1) L'objectif fixé permet de mieux cibler où se trouve les manques
			Castres 12	18	-6						
			Carmaux 30	29	1						
			Gaillac 20	32	-12						
			Graulhet 18	25	-7						
			Lavaur 15	24	-9						
			Mazamet 18	23	-5						
			Réalmont 13	24	-11						
			Labruguière 18	15	3						
			Lacaune 12	11	1						
			Rabastens 11	14	-3						
			St Juéry 13	17	-4						
			Puylaurens 13	11	2						
			St Sulpice 16	17	-1						
			Labastide 11	9	2						
			Montredon 12	7	5						
			Brassac 10	12	-2						
			Dourgne 13	14	-1						
			Lacrouzette 10	7	3						
			Soreze 10	13	-3						
			Cahuzac 10	12	-2						
			Castelnau 10	12	-2						
			Lisle 12	13	-1						
			St Paul 12	17	-5						
			Alban 11	11	0						
			Cordes 12	9	3						
			Valence 12	18	-6						
			Angles 10	5	5						
			Salvagnac 10	7	3						
			Vaour 10	7	3						
			Murat 10	12	-2						

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

ID : 081-288100019-20211203-20210993CA-DE



permis C hors
SDIS en
préparation d'un
recrutement SPP.
La règle de
l'opportunité et du
cas par cas peut
s'appliquer

+1 = permis Atelier

centres mixtes ne concernent que les SPV, les SPP étant formés à quelques exceptions près. Aujourd'hui 27 places par an occupées en moyenne sur 36 dispo sur 3 sessions

Effectif théorique à former en plus : 25 soit environ 5 / an 1 session à rajouter. proposition de rester sur 3 sessions vu les places disponibles sur les stages existants.

Des nombres supérieurs de COD 1 au nombre de permis C dans certains centres sont relevés certains agents n'ayant pas cette dernière inscription dans leur dossier RH. 35 personnels concernés

Conducteur Engin Pompe	COD 1	SPV : Maintien du potentiel actuel : CSP : 20% de l'effectif réel hors SSSM	Albi 18	24	-6	27	27
		CS 1 : 33 % de l'effectif réel hors SSSM	Castres 12	14	2	+5	+5
		CS 2-3 : 40 % de l'effectif réel hors SSSM avec un minimum de 10	Carmaux 30	30	0		
		SPP : 100 % de l'effectif SPP postés	Gaillac 20	36	-16		
		effectif COD 1 = effectif permis C	Graulhet 18	25	-7		
			Lavaur 15	26	-11		
			Mazamet 18	23	-5		
			Réalmont 13	25	-12		
			Labruguière 18	16	2		
			Lacaune 12	11	1		
			Rabastens 11	16	-5		
			St Juéry 13	21	-8		
			Puylaurens 13	11	2		
			St Sulpice 16	19	-3		
			Labastide 11	13	-2		
			Montredon 12	8	4		
			Brassac 10	12	-2		
			Dourgne 13	14	-1		
			Lacrouzette 10	8	2		
			Soreze 10	12	-2		
			Cahuzac 10	16	-6		
			Castelnau 10	13	-3		
			Lisle 12	15	-3		
			St Paul 12	17	-5		
			Alban 11	12	-1		
			Cordes 12	9	3		
			Valence 12	16	-4		
			Angles 10	7	3		
			Salvagnac 10	7	3		
			Vaour 10	7	3		
			Murat 10	13	-3		

Conducteur tout terrain	COD 2	SPV : Maintien du potentiel actuel : CSP : 20% de l'effectif réel hors SSSM CS 1 : 33 % de l'effectif réel hors SSSM CS 2-3 : 40 % de l'effectif réel hors SSSM avec un minimum de 10 SPP : 100 % de l'effectif SPP postés effectif COD 1 = effectif permis C	2021			2022			23	23	+14	14	14	14	centres mixtes ne concernent que les SPV, les SPP étant formés à quelques exceptions près à Labruguière et Albi (nouveaux SPP). Aujourd'hui 23 places par an occupées en moyenne sur 24 dispo sur deux sessions Effectif théorique à former en plus : 69 soit environ 14 / an vu la possible difficulté à remplir les stages proposition de rester dans un premier temps sur le dimensionnement actuel et expérimenter une session en plus à partir de 2023 pour tendre vers l'objectif
			2021	2022	2023	2021	2022	2023							
		Albi 18	14	4	23	23									
		Castres 12	9	3											
		Carmaux 30	23	7											
		Gaillac 20	24	-4											
		Graulhet 18	14	4											
		Lavaur 15	21	-6											
		Mazamet 18	18	0											
		Réalmon 13	23	-10											
		Labruguière 18	14	4											
		Lacaune 12	8	4											
		Rabastens 11	15	-4											
		St Juéry 13	15	-2											
		Puylaurens 13	10	3											
		St Sulpice 16	13	3											
		Labastide 11	11	0											
		Montredon 12	5	7											
		Brassac 10	9	1											
		Dourgne 13	10	3											
		Lacrouzette 10	5	5											
		Soreze 10	10	0											
		Cahuzac 10	13	-3											
		Castelnau 10	9	1											
		Lisle 12	13	-1											
		St Paul 12	13	-1											
		Alban 11	11	0											
		Cordes 12	7	5											
		Valence 12	13	-1											
		Angles 10	5	5											
		Salvagnac 10	5	5											
		Vaour 10	6	4											
		Murat 10	9	1											

	Conducteur tout terrain VLTT	COD 2 VL	Tous les FDF 3-4-5 formés	62 à 70 objectif théorique 42 aujourd'hui	40 33 aujourd'hui	22 à 30 9 aujourd'hui	7	2+3	0	5	5	a former en 2023. Des personnels disposant du FDF et qui vont être formés CDG sont déjà titulaire du COD 2VL d'où pas de formation en 2024. 2025-2026 renouvellement	
	Formateur en conduite tout terrain	COD 3 / formateur référent conduite	objectif de 18 3/CSP, 2/CS1, 1/CS2 mixte Disposer d'une ressource dans les CS mixte	18	17	1	0	1	0	1	0	Formations ECASC Arriver à l'objectif + remplacement départ en retraite	
	Conducteur moyen élévateur aérien	COD 6	CSP : 100 % des SPP postés + 50 % des permis C SPV autres CS: 80 % des permis C (effectif réel et non officier)	Albi 52+12	52+15	-3 SPV	12	12	12	12	12	12	2 stages / an aujourd'hui (12 stagiaires) nombres affichées CSP respectivement SPP et SPV un effort à faire sur Castres Pas de besoin supplémentaire de formations
				Castres 46+10	46+5	+5 SPV							
Carmaux 33				36	-3								
Gaillac 36				40	-4								
Graulhet 30				29	1								
Lavaur 28				30	-2								
Mazamet 28				34	-6								
Lacaune 10	9	1											
Conducteur CBEA	FI/mise à niveau CBEA 33	Nombre réduit de SPP désignés du centre	28	0	28	28	4	4	4	4	Concernes CSP Albi uniquement équipe de 28 SPP concernés Mise à niveau suite à remise en état du matériel et ensuite maintien de l'équipe		

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021099_CA-DE

Conducteur VPCE	COD VPCE	100 % des permis C SPP des centres concernés	Graulhet 13 Castres 47	Graulhet 13 Castres 47	0	4	4	4	4	4	aujourd'hui un stage/an (4 personnels formés) Maintenir ce stage pour entretenir l'effectif Des équivalences doivent être accordés aux personnels de ces centres	
	Conducteur Moto-neige	Autorisation	Personnels du centre de Lacaune	33	12	21	7	7	7	0	0	
	Conducteur MEA	Attestation conduite MEA du centre	Tous les personnels COD 6 des centres équipés	Albi 52+15	52+15	0	Environ 23 / an	Selon mobilités, recrutements et changement d'affectation des MEA. 4 heures réalisées dans les centres. Aujourd'hui tous les SP habilités				
				Castres 46+5	46+5	0						
				Carmaux 36	36	0						
				Gaillac 40	40	0						
				Graulhet 29	29	0						
				Lavaur 30	30	0						
				Mazamet 34	34	0						
Lacaune 9	9	0										

	Éducateur des activités physiques	EAP 2	1 par équipe en CSP 1 par CS 1-6 par GPT avec une répartition géographique équilibrée + 1 EM total 19 maxi	Albi 3	4	-1	2	1	1	0	0	manquerait 1 sur le Sud 1 sur l'Ouest remplacement à prévoir de deux départs (retraite et abandon) : 2
				Castres 3	3	0						
				Carmaux 1	2	-1						
				Gaillac 1	3	-2						
				Graulhet 1	1	0						
				Lavaur 1	1	0						
				Mazamet 1	2	-1						
				EM 1	1	0						
	Conseiller des activités physiques	EAP 3	1 EAP 3 par groupement territorial en plus du CTD	4	2	2	0	1	1	1	0	prévision 1 départ en retraite l'adjoint au CTD fait partie des 3 hors CTD
	Arbitrage et Jurys	MC 1	Avoir la ressource suffisante et judicieusement répartie pour encadrer les manifestations sportives Pré requis pour les EAP2 60 au total pour le département	60	53	7	0	7	0	0	0	Compris dans la formation EAP jusqu'en 2013 compris. Stage CNFPT
	Encadrement des activités physiques et sportives des JSP	MC 2	Pour les animateurs JSP : est intégré directement dans la formation animateur JSP Pré requis pour les EAP2 3 par section JSP	Albi	31	0	0 intégré for anim JSP					
				Castres	24	0						
Carmaux				15	0							
Gaillac				14	0							
Graulhet				9	0							
Lavaur				9	0							
Mazamet				17	0							
Labruguière				10	0							
Lacaune				4	0							
St Juéry				5	0							
Labastide				5	0							
Lacrouzette	4	0										

	Prévention des risques liés à l'activité physique	MC 3	Former toute la filière EAP Pré requis pour les EAP2	131 EAP	27 EAP +7 non EAP	Mini 104	20	10				
Feux de Forêts	Équipier feux de forêts	FDF 1	100% des effectifs formés hors engagements différenciés	Albi 59 - 90	54 - 63	27 (21)	72	72	72	72	72	Chiffres des besoins : SPP et SPV respectivement. Les chiffres des personnels à former dans les centres mixtes ne concernent que les SPV, les SPP étant tous formés à quelques exceptions près. 381 personnels à former / EFR, (180 personnels à former / effectifs actuels) Aujourd'hui 6 stages proposés par an (72 stagiaires / an) suffisants dans le cadre actuel. A augmenter si le recrutement SPV augmente / EFR.
				Castres 51 - 90	48 - 41	49 (23)						
				Carmaux 16 - 90	16 - 67	23 (9)						
				Gaillac 16 - 90	15 - 70	20 (1)						
				Graulhet 13 - 80	13 - 42	38 (14)						
				Lavaur 12 - 60	12 - 40	20 (5)						
				Mazamet 15 - 80	15 - 40	40 (12)						
				Réalmont 3 - 50	41	9 (7)						
				Labruguière 3 - 50	1 - 40	10 (3)						
				Lacaune 2 - 50	2 - 25	25 (4)						
				Rabastens 40	30	10 (3)						
				St Juéry 40	35	5 (1)						
				Puylaurens 40	30	10 (3)						
				St Sulpice 40	37	3 (4)						
				Labastide 30	24	6 (3)						
				Montredon 30	24	6 (5)						
				Brassac 30	26	4 (2)						
				Dourgne 30	29	1 (4)						
				Lacrouzette 30	20	10 (3)						
				Soreze 30	22	8 (3)						
Cahuzac 30	22	8 (5)										
Castelnau 30	21	9 (6)										
Lisle 30	29	1 (5)										
St Paul 30	25	5 (6)										
Alban 30	26	4 (4)										
Cordes 30	25	5 (8)										
Valence 30	26	4 (1)										
Angles 20	11	9 (3)										

Chef d'agrès feux de forêts	FDF 2	EFR : tous les CATE SPP formés et souhaitable pour tous les CATE SPV	Salvagnac 20	13	7 (4)	24	24	24	24	24	Effectifs exprimés dans les besoins des CIS mixtes : respectivement SPP et SPV (effectif réel sous-off SPV CATE hors suspensions) SPV : officiers compris Total de 80 SPV à former pour arriver aux EFR (sans tenir compte des centres en négatif) A ce jour 24 places proposées par an en réalité <u>aujourd'hui</u> 6 personnes qui peuvent être formées à former et qui peuvent être intégrées dans les 24 places annuelles actuelles. Nous pouvons rester sur le nombre de stages actuellement proposés dans l'attente d'un accroissement du besoin lié aux EFR
			Vaour 20	15	5 (5)						
			Murat 20	21	-1 (3)						
			Albi 20 + 10 (7 CATE <u>aujourd'hui</u>)	20 + 6	4 (1)						
			Castres 20 + 10 (3)	24 + 3	7 (0)						
			Carmaux 8 + 10 (8)	8 + 11	-1						
			Gaillac 8 + 10 (14)	8 + 15	-5						
			Graulhet 8 + 10 (7)	9 + 6	4 (1)						
			Lavaur 8 + 10 (8)	8 + 9	1 (0)						
			Mazamet 8 + 10 (10)	9 + 10	0 (0)						
			Réalmont 3 + 12 (12)	0 + 12	0 (0)						
			Labruguière 3 + 11 (9)	0 + 9	2 (0)						
			Lacaune 2 + 11 (2)	1 + 3	8 (0)						
			Rabastens 12 (4)	5	7 (0)						
			St Juéry 12 (9)	10	2 (0)						
			Puylaurens 12 (7)	6	6 (1)						
			St Sulpice 12 (8)	5	7 (1)						
			Labastide 7 (6)	8	-1						
			Montredon 7 (2)	2	5 (0)						
			Brassac 7 (5)	4	3 (1)						
Dourgne 7 (6)	8	-1									
Lacrouzette 7 (2)	3	4 (0)									
Soreze 7 (3)	4	3 (0)									
Cahuzac 7 (3)	5	2 (0)									
Castelnau 7 (4)	6	1 (0)									
Lisle 7 (7)	8	-1									
St Paul 7 (6)	8	-1									

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SPP uniquement
(évolution SPV si
SLO)

ID : 081-288100019-20211203-2021-099-CA-DE

	Chef de colonne feux de forêts	FDF 4	100 % CDS sur tab astreinte et et 2 à 4 FDF4/G.T.+ E.M. en plus	12 + (8 à 16) = 20 à 28	9 + 3 Cne	8 à 16	2	3	3	3	3	Prise en compte CDS les CdP et CdGpts actuels d'où 12 dans les besoins.
	Chef de site feux de forêts	FDF 5	2 maximum	2	1	1	1	0	0	0	0	
Formation	Accompagnateur de proximité	Accompagnateur de proximité	Réglementaire : tous les sous- officiers SPP formés hors FORACC même objectif pour les SPV +1/3 de l'effectif actuel ISPV	83 SPP + 270 SPV +20 ISPV	43 SPP + 29 SPV (216) +0	40 SPP + 54 SPV +20 ISPV	12 +4 ISPV	12 +4 ISPV	12 +4 ISPV	12 +4 ISPV	12 +4 ISPV	(187 SPV ACCPRO par la dispense au 1 ^{er} janvier 2022). SPV à former sur CA1E et CATE. SPP sur CA1E. Formation initiale prévue uniquement pour rattrapage
	Formateur- accompagnateur	Formateur- accompagnateur	Assurer l'encadrement de toutes les formations départementales éligibles	224 +20 ISPV	219 +0	4+1 SPV +20 ISPV	4+1 PATS	4+1 +4 ISPV	4+6 +4 ISPV	4+1 +4 ISPV	4+1 +4 ISPV	Formations CNFPT Prévision renouvellement + augmentation pool SPV en 2023
	Concepteur de formation	Concepteur de formation	Maintenir un pool de concepteurs permettant d'assurer la continuité du développement pédagogique des formations. Assurer les FMFA Forac	16	11	5	5	1	1	1	1	Renouvellement à partir de 2023
Nautique	Nageur sauveteur aquatique	SAV 1	Orientation RN 3 du SDACR visant à augmenter l'effectif de l'équipe nautique. Equipe plongée uniquement soit 20 personnes	20	18	2	2	0	2	2	0	Prévision départs en retraite et pb médicaux

	Scaphandrier autonome léger de niveau 1	SAL 1	Effectif total de l'équipe à 20 (SDACR) 10 à 14	10 à 14	11	0 à 3	2	0							
	Scaphandrier autonome léger de niveau 2 – chef d'unité	SAL 2	Effectif total de l'équipe à 20 (SDACR) 4 à 5	4 à 5	4	0 à 1	0	0	0	0	0			Prévision départs en retraite et pb médicaux	
	Scaphandrier autonome léger de niveau 3 – Conseiller technique	SAL 3	Effectif total de l'équipe à 20 (SDACR) 1 à 2	1 à 2	1	0 à 1	0	0	0	1	0			Prévision remplacement CTD	
	Conducteur d'embarcations	COD 4	15 à 20 (équipe plongée) + 5 à 8 / CS avec embarcation	Albi	23 dont 6 SAL + (2 EM)	-11	0	0	1 stage	0	0				Équipe SAL complète 1 stage COD 4 pour prévoir les départs (retraite/mutation) et complément
				Castres	17 dont 4 SAL	-5									
				Carmaux	12 dont 2 SAL	-2									
				Gaillac	7	0 à 1									
				Graulhet	10 dont 1 SAL	-1									
				Lavaur	10	-2									
				Mazamet	10 dont 1 SAL	-1									
				Lacaune	5 dont 1 SAL	1 à 4									
	Surveillance des activités physique en piscine	BNSSA	4 à 6 par CSP, 4 par CS 1 (non modifié / plan précédent)	Albi	13 dont 1 SPV sur 18 dont 2 SPV BNSSA	- 7 à - 9	0	1	0	0	0			Chiffres des recyclés / nbre total Obligation de disposer d'une surveillance d'un BNSSA lors des séance de piscine à la garde ou lors des recrutements. Attache à prendre des piscines. Formation nécessitant une préparation en amont (6 mois)	
				Castres	3 dont 2 SPV sur 10 dont 2 SPV BNSSA	1 à 3									
				Carmaux	5 sur 5 BNSSA	-1									
				Gaillac	3 dont 1 SPV sur 6 dont 4 SPV BNSSA	1									
Graulhet				1 sur 1 BNSSA	3										
Lavaur				2 sur 4 dont 1 SPV BNSSA	2										
Mazamet				4 dont 2 SPV sur 4 dont 2 SPV BNSSA	0										

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

Aujourd'hui de
formés : 

ID : 081-288100019-20211203-20210991-CA-DE/

Prévention	Agent de prévention	PRV 1	2 (secrétariat PRV) 1 off expert n°2 SPOP	3	1	2	2	1	1	0	0	1 suivi ops 1 adjoint CTAU reste donc à former : 1 secrétariat PRV et l'off expert n°2 SPOP. Formation CNFPT en 2022.
	Préventionniste	PRV 2	GPRV tous les cadres préventionnistes	4	5	-1	0	0	0	1	0	Pool PRV restera à ce niveau Anticipation départ retraite
			Gter (souhait chef GPRV : anticiper le départ de deux chefs de centre) 2 par Gter	6	6 (dont 3 au Sud)	0	0	1	1	1	0	Actuel : Chef cis Cx + adj Gpt Sud + chef CIS Ght 1 en 2023 Gpt Nord
			chef prépa ops + off expert n°1 SPOP	2	1	1	1	0	1	0	0	Après 2022 perspective non établie
Responsable départemental de la prévention	PRV 3	Chef GPRV (conforme souhaits chef PRV)	1	1	1	0	0	1	0	0	1 actuel chef gpt Sud 1 prévu remplacement chef GPRV	
Prévision	Agent de prévision	PRS 1	Pas de besoin ressenti aujourd'hui				0	0	0	0	0	
	Prévisionniste	PRS 2	3 par CSP / 2 par CS1	16	0	16	0	5	5	5	5	Prévisionniste sur son secteur + formation des personnels Durée 2 jours objectif d'atteindre les 16 + renouvellement
	Responsable de prévision	PRS 3	Chef SPOP	1	0	1	0	0	1	0	0	Nécessité pour futur chef SPOP

Risque technologique	Équipier et chef d'équipe reconnaissance	RCH 1	75 % des SPP des CSP 10 % des SPV des CSP Pharmacienne SPP 100 % des CDG (grade à minima)	Albi 43+9	29 + 2	28 + 7 (14+7)	0	16 +3 ISPV	12 +3 ISPV	0	12 +3 ISPV	Comparaison aux effectifs actuels
				Castres 38+7	43 + 1	8 + 6 (-5+6)						3 PSPV non prise en compte. ISPV selon textes.
				Pharmacien(nes) 1	1	0						Report 2022 en 2023 en vu de la forte sollicitation des personnels attendue en 2022.
				CDG 31 actuels	26	5						
	Équipier et chef d'équipe intervention	RCH 2	RCH 2 : 15/CSP total dpt 50	Albi 15	10	5	0	12	0	12	0	2023 / rattrapage retard, 2025 / mobilités
				Castres 15	6	9						18 recyclés aujourd'hui hors CSP non nécessaire si on ne regarde que l'aspect opérationnel
				Hors CSP 20	18	2						
	Chef de la CMIC	RCH 3	RCH 3 : 1/CSP total département 12 dont chef prépa ops et off expert n°1 SPOP	Albi 1	1	0	0	1	2	1	1	Besoins 5
				Castres 1	0	1						excepté si recrutements
				Hors CSP 10	6 dont chef prépa ops	4 dont off expert n°1						
Conseiller technique risques chimiques	RCH 4	2	2	2 non recyclés	0	0	0	1	0	1 prévision départ retraite Recyclage à prévoir pour 1		
Secourisme	Moniteur	PAEFPS	90 sur liste d'aptitude Objectif d'arriver à rendre autonome chaque centre	90	84	6	0	12	0	0	12	Prévoir le roulement des effectifs. Difficulté à trouver des candidats dans des CIS en manque (tutorat possible).
	Instructeur	PAEFdF+CEAF	10 maxi	10	9	1	0	1	1	1	0	10 suffisants par-rapport aux FMA PAEFPS + travaux

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

Personnels en
2022

ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

	Chef de section sauveteur déblayeur	SDE 3	Avoir un cadre de permanence chaque semaine	6	4	2	1	1	0	0	0	3 sur liste d'aptitude. 5 SDE3 fin 2021 tenant compte d'un départ en retraite et de la formation d'un lieutenant au dernier trimestre 2021. Donc sollicite 1 place car départ annoncé aussi d'un autre officier fin 2022. Il ne faudrait pas prendre trop de retard. Sans former en 2022, nous tomberons à 4 SDE3 fin 2022.	
		Formation IATA	Contribution fonctionnement USAR	2	1	1	0	0	0	1	0		
		Risque batimentaire	Former les SDE 3 et off chaine de Cdt SDE 2 + préventionnistes	15 à 20	5	10 à 15	12	0	0	0	0	0	Stage de 12 sur 5 jours
		Sensibilisation risque batimentaire	Former les sous-off SDE 2	10 à 12	0	10 à 12	15	0	0	0	0	0	Stage de 15 sur 3 jours
Système d'information et de communication (SIC)	Opérateur de salle opérationnelle	OSO	Tous les opérateurs formés	17 + 11 SPV	17 + 11 SPV	0	3 mini	3+5	3+5	3+5	3+5	Renouvellement régulier (2 formations / an en moyenne) 2022 : opérateurs : 1 nouveau + 1 départ en retraite + 1 mini au PAM Adj CSO + CSO : selon mobilités	
	Adjoint chef de salle opérationnelle	CSO	Tous les adjoints formés	7	0	7	5	2	2	2	2		
	Chef de salle opérationnelle	CSO	Tous les chefs de salle formés	7	7	0	0	1	2	1	1		

Envoyé en préfecture le 17/12/2021
 Reçu en préfecture le 17/12/2021
 Affiché le 
 ID : 081-288100019-20211203-20210993-CA-DE6

	Opérateur de coordination opérationnelle en poste de cdt tactique	OCO PCTAC	80 % des personnels du centre d'affectation du PCM formés	= 29 sur 36 agents	28 dont 17 recyclés et 9 de formés en 2021	0	0	0				
	Officier des systèmes d'information et de communication	OFFSIC	25 % de l'effectif officier SPP du dpt (plan précédent) dont Chef CTAU et adjoint CTAU, Chef SPOP, Chef GSIC si SP (rajout nouveau plan)	15	8 (dont 1 SPV)	7	0	2	2	1	1	2023 si début de formation sur RRF puis 2024... Tendre vers l'objectif Possible 2 départ en retraite en 2025
	Commandant des systèmes d'information et de communication	COMSIC	1 dans le département	1	1	0	0	0	0	0	1	Rempla COMSIC

4 – Domaines spécifiques

Domaine	Famille	Sous-Famille	Objectifs du service	Besoins à l'effectif	Effectif actuel	Effectif à former	Répartition					Commentaires
							2022	2023	2024	2025	2026	
Santé	SSSM	FI ISPV (infirmier/re)	Axe stratégique n°1 du SDACR : améliorer la réponse opérationnelle du SSSM et réponse aux orientations 1 et 4 visant au recrutement d'ISPV et de MSPV EFR ont déterminés les objectifs par centre. 10 par sièges VLS pour astreinte 5 par CS1 pour avoir 1 ISPV par équipe 3 par CS2-3 + 5 sur Albi pour assurer les visites	Albi 10+5	7	3+5	6 à 12	8+8	8+8	8+8	8+8	Besoin global : 122+5 1 session de 6 à 12 stagiaires en 2022 deux sessions par an à partir de 2023 pour 8 renouvellement et 8 supplémentaire par an. Formation protocole (PISU) à part de la FI mais même cible.
				Castres 10	7	3						
				Carmaux 5	3	2						
				Gaillac 10	4	6						
				Graulhet 5	3	2						
				Lavaur 5	3	2						
				Mazamet 5	5	0						
				Réalmont 3	2	1						
				Labruguière 3	2	1						
				Lacaune 3	3	0						
				Rabastens 3	3	0						
				St Juéry 3	1	2						
				Puylaurens 3	2	1						
				St Sulpice 3	3	0						
				Labastide 3	0	3						
				Montredon 3	2	1						
				Brassac 3	1	2						
				Dourgne 3	0	3						
Lacrouzette 3	1	2										
Soreze 3	2	1										
Cahuzac 3	1	2										
Castelnau 3	1	2										

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

			Lisle 3	1	2						
			St Paul 3	0	3						
			Alban 3	1	2						
			Cordes 3	1	2						
			Valence 3	1	2						
			Angles 3	1	2						
			Salvagnac 3	0	3						
			Vaour 3	1	2						
			Murat 3	1	2						
	FIMSPV (médecin) interne	7 médecins par gpt pour les visites + astreintes	21	17(réel 13)	4 (réel 8)	3	3	2	2	2	Formation de 5 jours d'acculturation
	FIMSPV (médecin)	7 médecins par gpt pour les visites + astreintes	21	17(réel 13)	4 (réel 8)	2	3	3	2 mini	2 mini	Formation ENSOSP DUI santé au travail
	Formation médecine de catastrophe	Former plusieurs médecins à la médecine de catastrophe	2	0	2	0	0	0	1	1	
	Formation de médecins de gpt	Remplacement des départs en retraite des médecins de gpt	3	0	3	0	0	1	1	1	Formation ENSOSP
	Formation de médecin du travail SPV	Visite médicales des PATS	1	0	1	0	0	1	1 (le même)	1 (le même)	Formation sur 4 ans
	Formation d'un médecin du sport SPV	Une personne formée pour les besoins du service	1	0	1	0	1	0	0	0	Formation sur un an
	Formation chefferie santé	Remplacement départ méd-cheffe	1	0	1	0	0	0	1	0	Formation ENSOSP
	Formation des internes en médecine générale	Promouvoir le service	10	0	10	10	10	10	10	10	10 /an, non SPV

FIPSP (Pharmacien/ne)	Former réglementairement les pharmaciennes	3	0	3	1	1	0				
FIVSPV (Vétérinaire)	Un(e) véto au nord et un(e) au sud	2	1	1	0	0	1	0	0		Vétérinaire formée ENSOSP en 2021 pas de recrutement en cours.
Formatrice(teur) en sim (Castres)	2 par gpt	6	3	3	3	0	0	0	0		Maintien de notre potentiel de formateur sur le simulateur de l'IFSI de Castres
Formation de perfectionnement des ISPV – stage d'immersion urgences	ISPV issus de milieu pro éloignés des urgences (50 % effectif global)	29	0	29	20 maxi		2 jours par an pour 20 ISPV maxi				
SIMURG SSO	100 % des ISPV	122 (58)	3	119 (55)	2	4	4	4	4		Plateau de l'ENSOSP équipé pour cet apprentissage
SIMURG Soutien Psy au SP	50 % des ISPV par centre	61 (29)	2	59 (27)	2	4	4	4	4		
EPC	Priorité 100 % des ISPV prenant les astreintes VLS + ISPV éloignés des lieux de médicalisation (17 centres)	30 + 51 = 81 (18+24 en réel=42)	0	81(42)	8 + 2	8 + 3	8 + 3	8 + 2	8 + 2		Formation avec SDIS 12. Formation 2 jours : prise en charge des enfants en pré-hospitalier. Formation (anciennement suivie à l'ENSOSP en simurg). Pré-requis : FI + PISU
SSA	100 % des ISPV	122 (58)	12	110 (46)	15 + 4	10 + 3	10 + 3	10 + 3	10 + 3		Module attentat réalisé au service de santé des armées.
PHTLS	Priorité 100 % des ISPV prenant les astreintes VLS + ISPV éloignés des lieux de médicalisation (17 centres)	30 + 51 = 81 (18+24 en réel=42)	5	76 (37)	8 + 1	8 + 3	8 + 2	8 + 2	8 + 2		Formation avec SDIS 12. Formation de 2 jours prise en charge du patient multi traumatisé en préhospitalier. Formation (anciennement suivie à l'ENSOSP en SIMURG) limitation à 8 vu possibilité d'accueil de l'Aveyron Pré-requis : FI + PISU

Formation gestion post
traumatique en deux
parties

Formation ENSOSP

Durée : 5 jours
30 de formés aujourd'hui
mais non actifs pour
beaucoup.
*Souhait de restructurer le
réseau en débutant par la
création de référents
sécurité.

Nouvelle formation
*Nombre à définir

A ce jour, une formation
entamée non terminée.
Durée de 5 jours pour les
membres non formés
formation possible sous
l'égide du CNFPT ou en
intersdis.
*Après 2022 les formations
dépendent des
renouvellements du
CHSCT.

Assure les formations
dans les CS = expert pour
prépa ops dans étude des
dossiers
(Chef GAMS formé)

		EMDR partie 1	Formation des psychologues	4	1	3	1	1	1			
		EMDR partie 2	Formation des psychologues	4	0	4	2	1	1	0	0	Formation gestion post traumatique en deux parties
		Événement critique le support psychosocial pratique	Formation des psychologues	4	0	4	1	1	1	1	0	Formation ENSOSP
	SQVS	ADP	Volonté du service	*	30	*	0	0	6	0	6	Durée : 5 jours 30 de formés aujourd'hui mais non actifs pour beaucoup. *Souhait de restructurer le réseau en débutant par la création de référents sécurité.
		Référents sécurité		*	0	*	10	0	0	0	0	Nouvelle formation *Nombre à définir
		ACFI	Obligation réglementaire de disposer d'un ACFI	1	0	1	1	0	0	0	0	
	Membres CHSCT	Obligation réglementaire de formation des membres du CHSCT	10	4	6	6	*	*	*	*	A ce jour, une formation entamée non terminée. Durée de 5 jours pour les membres non formés formation possible sous l'égide du CNFPT ou en intersdis. *Après 2022 les formations dépendent des renouvellements du CHSCT.	
Opérationnel	Formations ENSOSP	F.complémentaire risque hydrogène	Développement des véhicules hydrogènes. Besoin au SPOP + 1 off pour accompagner	2	0	2	0	1	1	0	0	Assure les formations dans les CS = expert pour prépa ops dans étude des dossiers (Chef GAMS formé)

		F.complémentaire Liquide inflammable	Chef SPOP et off expert n°1 CT RT + 1 RT	4	0	4	0	1	1	1	1	commandement et conducteurs/CATE de CS avec véhicules concernés LIF
		F.officier de liaison tuerie de masse	Officier CSP Albi et Castres Cne ou Cdt	2	0	2	0	1	1	0	0	Pour répercuter l'information vers les cadres dans le cadre des FMA annuelles
		F.gestion de crise inter services	Chefs de site	12	3	9	0	1	1	1	1	Complément à la formation chef de site (5 concernés aujourd'hui)
		Module code du travail / ICPE	Chef SPOP et off expert n°1 complément au PRV 1 (vision CT-ICPE)	2	0	2	0	1	1	0	0	30 heures pré-requis PRV 1
	spécifiques	Référents risque hydrogène	Former aux nouveaux risques des référents dans les CSP et CS mixtes	9	0	9	0	0	9	0	0	Référents CS forment sur temps de manœuvre les CATE
		Feux liquides inflammables	Former la chaîne de Cdt + conducteurs/ CATE centre équipés de véhicules concernés LIF	Chaîne de Cdt + 40 CATE + 50 conducteurs (50% des COD 1)	0	Chaîne de Cdt + 40 CATE + 50 conducteurs (50% des COD 1)	0	0	2*12	2*12	2*12	Formation spécifique sur FMA chaîne de Cdt + 2 sessions de 12 d'une journée proposées / an dans les centres concernés encadrées par formés LIF ENSOSP
		Gilets nautique	Orientation RN 2 du SDACR visant à l'ajustement de l'affectation des gilets 100 % de l'effectif des cis équipés	15+25	0	15+25	15+25	0	0	0	0	Anglès et Murat à former suite à équipement. Entretien des connaissances à la manœuvre par un accpro
		DECI	À destination des maires, services publics,...	Partenaires extérieurs le souhaitant	0	Partenaires extérieurs le souhaitant	4 demi-journées	Offre de formations : 4 demi-journées par an pour environ 6 personnes par sessions avec 2 formateurs maximum				

		Formation utilisation logiciel DECI	Formation d'une équipe par centre de SP										
		Télé pilotes drones	Actuellement avoir une équipe de 10 télépilotes minimum avec de la mixité SPP-SPV-PATS (ratio 50-50 sur les deux premiers)	5+5	4+7	-1	0	0	4	0	0	Stages à 4 stagiaires	
		Coordinateurs SINUS	Formation de cadres « référents » sinus sur intervention	2 cadres / Gter dont chef CS avec remorque PMA + officiers CODIS =16	1	15	8	7	3	3	3	Une demi-journée par session renouvellement à partir de 2024	
		Formations secours routier nouvelles techniques/technologies	Orientation SR 1 du SDACR	Membres comité secours-routiers 4	3	1	0	1	1	0	1	Formation sdis Haute-vienne de référents qui déclineront les informations reçues dans les formations. Technologies évolutives. Pas de formation en 2022, report en 2023, au vu de la forte sollicitation des effectifs attendue en 2022. Prévision renouvellement en 2024...	
		Formation au risque agression et à la conduite à tenir face à un agresseur	Orientation RS 4 du SDACR ayant pour objectif de mesurer l'intérêt de ces formations	Personnels des centres de secours les plus ciblés aujourd'hui	> 700	0	12	60	60	60	60	Formation CNFPT. Coût des SPV à prendre en compte. Deux stages seulement en 2022 en raison de la forte sollicitation attendue des personnels.	

		Formations corridor d'extraction	Orientation RS 5 du SDACR visant à renforcer le partenariat avec les forces de sécurité intérieures	Tous les chefs de groupe (34 aujourd'hui) et tous les SP Albi et Castres (150+109 aujourd'hui)	20 +55 +18	14 + 95 + 91	0	12	12	12	12	Report en 2023 en raison de la forte sollicitation attendue en 2022 des personnels.
	CTAU	F.communes CRRA/CTAU	Nécessité pour travail en commun	24	0	24	0	0	1	1	1	1 formation à reconduire
		Simulateur d'appel 18	Tous les opérateurs et chefs de salle	24+11 SPV	0	24+11 SPV	0	24+11 SPV	0	0	0	Montée en compétence des opérateurs et des chefs de salle dans la prise d'appels. Formation via une société privée – formation pouvant se dérouler avec le SAMU81. Report en 2023 de cette demande en raison de la forte sollicitation possible en 2022 des personnels.
		F.gestion des appels, stress, conflits,...	Tous les opérateurs et chefs de salle	24+11 SPV	20	4+11 SPV	0	3+5	3+5 +20	3+5 +7	3+5+ +8	Formation CNFPT 4 restant + renouvellement + recyclage. Formation 2022 annulée au vu de la forte sollicitation attendue. Un prestataire adapté reste à trouver.
		F.opérateur salle de débordement	Orientation CTA 2 du SDACR amenant à disposer de personnels compétents en salle de débordement. Objectifs : 15 opérateurs hors personnels CTAU	15	14	1	3	3	3	3	3	Renouvellement à prévoir
		F.officier CODIS	Tous les Ltms et Cne CDG de l'état-major	13	9	4	1	3	1	2	1	Après formation de CDG. Renouvellement PAM

		Administrateur START	Encadrement CTAU + pool CSO et OSO + GSIC	2+6+2=10	2 OSO	8	8	0	0				
		NEXSIS	Orientation CTA 5 du SDACR relative au dossier NEXSIS	24 + 11 SPV + 2 GSIC	0	24 + 11 SPV + 2 GSIC	0	*	*	*	*	OSO, CSO, Administrateurs	* dépend de la date de mise en place de ce dispositif
Formation	Formateur	SR ou SR PL	Orientation SR 1 du SDACR	Membres comité secours-routiers 4	0	4		2	2	0	0	CT Secourisme : formation de référents indispensable pour améliorer nos formations SR. Formés assurent la veille dans le domaine des nouvelles techno SR. Pas de formation en 2022 au vu de la forte sollicitation des effectifs attendue en 2022. Report/décalage en 2023-2024.	
	JSP	Module transverse	Maintenir le nombre de JSP formés afin de maintenir le nombre de recrutement SPV issues des JSP	Maximum 44 / an	0	Maximum 44 / an	40=3 stages	44=4 stages	44=4 stages	40=3 stages	44=4 stages	Nombre sans création de nouvelles sections et avec les recrutements actuels. 4 sections recrutent chaque année. 50 en 2022 = effet du passage de la formation de 4 à 3 ans.	
	JSP	Module SAP					50=4 stages	44=4 stages	44=4 stages	40=3 stages	44=4 stages		
	JSP	Brevet					50=4 stages	44=4 stages	44=4 stages	40=3 stages	44=4 stages		
	JSP	Module complémentaire					50=4 stages	44=4 stages	44=4 stages	40=3 stages	44=4 stages		
		Animateur	Maintenir le fonctionnement des sections JSP. 10 animateurs JSP actifs nécessaires par section dans l'idéal	120	166 animateurs JSP dont 143 sur les sections, dont 53 seulement d'actifs	67	0	12 = 1 stage	0	12 = 1 stage	0	Les sections arrivent à fonctionner aujourd'hui avec un nombre réduit d'animateurs. En lien avec la réflexion sur la valorisation du rôle d'animateur. Un stage a eu lieu en 2021.	
	Secourisme	PSC 1	Obligation de formation de tous les fonctionnaires	47	19	28	12	12	12	6	6	Des personnels PATS sont SPV. A partir de 2024 formation	

			d'ici 2025											
	Prépa	Prépa concours / examens	Souhait du service d'accompagner les agents	10 / an	0	10 / an	10	10	10	10	10			Formations CNFPT ou interne SDIS. Dépend des années Certaines préparations seulement tous les deux ans.
Ressources humaines	Management	F. au management des chefs de centre SPP et adjoints aux chefs de centre	Obligation loi Transformation FP du 6 août 2019	19	0	19	0	10	0	9	0			Programme axé sur le management. Formation action avec mises en situations pratiques. Inclure l'encadrement des 10 CIS professionnalisés. Liste des agents prioritaires identifiée par les GTER Formation de 3 jours
		Mission CS F. au management des chefs de centre SPV et adjoints	Objectif PE 1.3.2 Manager une unité territoriale/ un CIS	62	0	62	12	12	12	12	12			Formation une fois tous les deux ans. A faire évoluer vers des thèmes management RH avec des mises en situation opérationnelles
		Formation au management des chefs de service (y compris en télétravail, RPS....)	Obligation loi Transformation FP du 6 août 2019 Tout manager fonctionnel hors chefs pôle et chef groupement SPP	27	0	27	9	0	9	0	9			Priorité aux agents venant de prendre ou prenant de nouvelles fonctions de management de service avec du personnel Formation de 3 jours
		F.évaluation et conduite d'entretien professionnel	Politique RH basée sur la GPEEC (PE 1.1) Former les managers à la technique d'évaluation et à la fixation d'objectifs ainsi qu'à l'outil WEBDAG (renouvellement + ODG)	56+14	56+0	0+14	14	10	0	10	0			Formation de 2 jours

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

SLOW

Formation déjà effectuée.
ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

	F. le management d'une équipe en télétravail	Consécutives à la mise en place du télétravail. Concerne tous les cadres SPP et PATS	nouveaux cadres	0	10	0	0	10			nouveaux cadres
	Formation manager le temps de travail SHR avec l'outil GTT	Passage aux 1607 h = occasion du rappel sur les règles de gestion du temps/ nouvelles fonctionnalités de la GTT	40	0	40	40	0	0	0	0	Durée 2 heures
Gestion du temps de travail (GTT)	Formation manager le temps de travail des SPP avec l'outil GTT (pour gestionnaire planning)	Objectif PE et LDG : Passage aux 1607 h = occasion du rappel sur les règles de gestion du temps en CIS/ nouvelles fonctionnalités de la GTT	20	0	20	20	0	0	0	0	Durée 1/2 journée
	Formation manager le temps de travail des SPP avec l'outil GTT (pour chefs de centre et chefs GTER)	Objectif PE et LDG : Passage aux 1607 h = occasion du rappel sur les règles de gestion du temps en CIS/ nouvelles fonctionnalités de la GTT + lecture du POJ	12	0	12	12	0	0	0	0	Durée 1/2 journée
	Formation gestionnaire / administrateur temps de travail	Objectif PE et LDG : Passage aux 1607 h = former les 2 nouveaux administrateurs e-temptation	2	0	2	2	0	0	0	0	Durée 3 jours
	Evolution professionnelle	Bilan de compétence / VAE	Objectif PE et LDG : permettre à deux agents/an	2	0	2	2	2	2	2	2

			dématérialisation des dossiers individuels	10	0	10	0	0	10	0	0	signature électronique des documents
Prévention		RCCI	Arriver à 5	5	4 (dont un ne fait plus partie du GPRV)	1	0	1	0	0	0	Plus-value pour un préventionniste cible à 5 retenue
Volontariat		SSIAP 1	A maintenir (chef PRV) GAMS : Proposer une formation par an	1 stage par an	0	1 stage par an	1	1	1	1	1	Formation qui attire peu de candidats. Mutualisation avec autres SDIS à envisager. Publicité plus importante à prévoir.
		SST	Cible : SPV	*	*	*	*	*	*	*	*	*
Logistique	Vérificateur	Vérificateur textile	Centre en manque de vérificateurs	2 stages par an	59	2 stages par an		2	2	2	2	Stage d'une demi-journée avec 12 stagiaires à chaque fois Renouvellement suite à mobilités. Pas de formation en 2022 au vu de la forte sollicitation des effectifs attendue en 2022
		Vérificateur casques	Centre en manque de vérificateurs	2 stages par an	106	2 stages par an		2	2	2	2	Stage d'une journée avec 15 stagiaires à chaque fois Renouvellement suite à mobilités. Pas de formation en 2022 au vu de la forte sollicitation des effectifs attendue en 2022
		vérificateur LSPCC			56			14				

		traitement incident informatique) avancée	des incidents informatiques										
		La virtualisation du poste de travail	Suivre l'évolution de l'informatique	3	0	3	0	3	0	0	0		
		Habilitation électrique BS – BC – BE manoeuvre	Obligation réglementaire	5	1	4	4	0	0	0	0	Coût 0, formation CNFPT SAEX-SETU	
		Linux administration avancée du poste de travail		1	0	1	0	1	0	0	0	Pour chef SAEX	
	SETU	Initiation aux méthodes agiles	Parcours de formation dans le but de mettre en place les nouvelles méthodes de gestion de projet ou de gestion quotidienne déjà à l'oeuvre dans d'autres établissements	1	0	1	0	1	0	0	0	chef SETU	
		Mettre en place la méthode SCRUM		1	0	1	0	0	1	0	0	0	chef SETU
		Les fondamentaux de l'approche hybride		1	0	1	0	0	0	1	0	0	chef SETU
		Devenir Coach agile		1	0	1	0	0	0	0	0	1	chef SETU
		Les principes de l'intelligence artificielle		1	0	1	0	0	1	0	0	0	chef SETU
		L'intelligence artificielle appliquée		1	0	1	0	0	0	1	0	0	chef SETU
		L'intelligence artificielle avancée		1	0	1	0	0	0	0	0	1	chef SETU
		Docker avancé		1	0	1	0	1	0	0	0	0	chef SETU
		Définition de la stratégie cloud		1	0	1	0	1	0	0	0	0	chef SETU
		Cybersécurité enjeux et plan d'action		1	0	1	0	1	0	0	0	0	chef SETU
		La transformation numérique de l'entreprise		1	0	1	0	0	1	0	0	0	chef SETU
	Formation Administration Windows		Formation nécessaires dans	1	0	1	1	0	0	0	0	Tech SETU	

		2019 avancé	le cadre des missions confiés aux agents									
		Formation Administration SQL Server Débutant	Formation nécessaires dans le cadre des missions confiés aux agents	2	0	2	2	0	0	0	0	tech SETU et FACG
		Formation Administration SQL Server perfectionnement	Formation nécessaires dans le cadre des missions confiés aux agents	2	0	2	2	0	0	0	0	tech SETU et SGCL
		Formation langage SQL débutant	Formation nécessaires dans le cadre des missions confiés aux agents	1	0	1	1	0	0	0	0	Tech SETU
		Modélisation des processus	Amélioration des compétences dans la modélisation des processus	1	0	1	1	0	0	0	0	Tech SETU
		Talend open studio avancé		1	0	1	0	1	0	0	0	ech SETU
		VmWare vSphere		1	0	1	1	0	0	0	0	Tech SETU
		Démarche AGILE		1	0	1	0	1	0	0	0	Tech SETU
		Méthode AGILE		1	0	1	0	0	1	0	0	Tech SETU
		Audit interne des processus		1	0	1	0	0	1	0	0	Tech SETU
		Linux base		1	0	1	0	1	0	0	0	Tech SETU
		Linux avancé		1	0	1	0	0	1	0	0	Tech SETU
	SETU-SINF	Formation Talend Débutant et Perfectionnement	Nécessaire à la mise en relation de bases de données hétérogènes et perfectionnement des outils d'automatisation de l'authentification	3	0	3	3	0	0	0	0	technicienne SETU et 2 SINF

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

		VmWare vSphere Mise à jour des compétences vers la version 7	Mise à jour des compétences vers la version 7 suite à la mise à jour de l'infrastructure du SDIS81 planifiée en 2021	2	0	2	2	0	0	0	0
		Formation Sécurité Reverse Proxy	Formation nécessaire à l'amélioration de la sécurité de nos serveurs présentés sur Internet	2	0	2	2	0	0	0	0
		Formation mise en œuvre et exploitation solution de sécurisation des ports (NAC) Open Source	Formation nécessaire à l'amélioration de la sécurité de nos réseaux locaux	2	0	2	0	2	0	0	0
	SINF	Formation mise en œuvre et exploitation solution de centralisation des logs Open Source	Formation nécessaire à l'amélioration de la sécurité de nos réseaux locaux	2	0	2	0	2	0	0	0
		Formations découlant de la mise en œuvre du raccordement Nexsis	Formation possible en fonction des équipements finalement déployés	2	0	2	0	0	2	0	0
		Formation fondamentale sur l'évolution des réseaux IP, le déploiement des réseaux IPV6 et les nouvelles techno de sécurisation des accès	Formation nécessaire à l'amélioration de la sécurité de nos réseaux locaux	2	0	2	0	0	0	2	0
		Formation VMWare Troubleshooting		1	0	1	1	0	0	0	0

5 – Formations de maintien et de perfectionnement des acquis

Domaine	FMPA	Objectifs SDACR / du service / réglementaire	Cibles	Périodicité	Effectif à former	Répartition					Commentaires
						2022	2023	2024	2025	2026	
Conduite	COD 2	Souhait de préparer les campagnes FDF chaque années. Mais également de voir l'aspect inondation	Tous les conducteurs COD 2	Tous les 3 ans	432	144	144	144	144	144	Tous les 3 ans Aujourd'hui 12 demi-journées qui permettent de passer les COD2 actuels. 12 stagiaires par demi-journées. La question de l'obligation de cette FMA reste posée. Traçabilité obligatoire.
	COD 3	Non réglementaire	Tous les formateurs COD 3	Tous les ans	18	18	18	18	18	18	1 journée / an
	Formateur EPC-CBEA	Non réglementaire	Tous les formateurs COD 3	Tous les ans	18	18	18	18	18	18	1 journée / an
	Formateur CBEA 33	Non réglementaire. Traçabilité nécessaire	Formateurs COD 3	Tous les ans	8	8	8	8	8	8	1 journée / an
	CBEA 33	Non réglementaire. Traçabilité nécessaire	Conducteurs CBEA 33	Tous les ans	Pool conducteurs CBEA 33 = 28	0	7 sessions	7 sessions	7 sessions	7 sessions	1 journée / an pour 4 personnels à chaque fois
	MEA	Traçabilité nécessaire	Tous les conducteurs MEA	Tous les ans	296 actuels	296	296	296	296	296	4 heures / an en centre
	Moto-neige		Personnels de Lacaune	Tous les deux ans	12 actuels	12	7	12	7	19	Selon conditions climatiques et disponibilités des personnels participants
Encadrement des activités physiques	EAP 1	Réglementaire	Tous les EAP 1	Tous les ans	100 actuels	100	100	100	100	100	1 journée / an
	EAP 2	Réglementaire	Tous les EAP 2	Tous les ans	17 actuels	17	17	17	17	17	1 journée / an
	EAP 3	Réglementaire	EAP 3	Tous les 5 ans	2	1	1	0	0	0	
Feux de Forêts	FMA triennale Eq CA FDF	Souhait du service	Tous les équipiers et CA FDF	Tous les trois ans	1200	0	0	1200	0	0	Deux heures tous les trois ans <u>intégrées sur la FMA INC</u>
	FDF 3/4	Souhait du service	Tous les FDF 3 et 4	1 année sur deux	36 à 60	18	21	24	27	30	augmentation annuelle / augmentation de FDF 3/4 4 jours proposés par an
	FDF 5	Réglementaire		Par période de 2 ans	1 puis 2	1	0	2	0	2	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 17/12/2021
 Format FOA de 4 heures non obligatoire dans un
 ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Formation	ACCPRO	Réglementaire Fixé en local	Tous	Fixé par le sdis	83 SPP + 270 SPV	0	83+ 270	83+ 270	83+ 270	83+ 270	83+ 270	
	FORACC	Réglementaire	Tous	1 jour / an	224	224	224	224	224	224	224	19 sessions par an
	Concepteur	Réglementaire	Tous	1 jour / an	16	16	16	16	16	16	16	1 session par an
Nautique	SAL	Réglementaire	Tous les SAL	20 plongées/an sur 12 journées	18	18	20	20	20	20	20	
	SAV / SEV	Réglementaire mais organisation à la diligence du CT	Tous les SAV	3 journées / an	18	18	20	20	20	20	20	
	Qualification 30,50	Réglementaire	SAL 1 : 30, SAL 2 et 3 : 50	5 jours 30 2 jours 50	11 à 30 7 à 50	11 7	13 7	13 7	13 7	13 7	13 7	
	COD 4	Engager des embarcations en sécurité	Tous les COD 4	Une fois / an à la manœuvre	96 actuel	96	96	96	96	96	96	Formateur ACCPRO dédié (ces formateurs formés par référénts COD 4)
	BNSSA	Réglementaire	Tous les BNSSA	1 journée / 5 ans	31 à 48	1 stage (14)	1 stage (9)	1 stage (13+2 de 2020)	0 stage (2 de 2020 en 2024)	1 stage (4)	1 stage (4)	Maintien du potentiel actuel 1 stage par an
Prévention	PRV 2	Réglementaire	préventionnistes	3 jours tous les 3 ans	8 à 10	6	1	3	6	1	CdC Gaillac et chef SPOP compris en 2022	
	Journées Dpt PRV	Partage et travail sur des sujets spécifiques + présentation nouveauautés	préventionnistes	2 journées / an	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	8 à 10	
	RCCI	Travail sur exercice	investigateurs RCCI	0,5 jour / an	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	
Risque technologique	RCH	Règlementaire	RCH 1 et 2	1 jour /an	110	0	126	126	138	138		
	RCH 3/4	Règlementaire	RCH 3 et 4	2 demi-journées par an	8	8	8	9	10	11		
	RCH 4	Règlementaire en position de CT	RCH 4	3 jours / 5 ans	1	1	0	0	0	0		
Secourisme	PAEFPS	Règlementaire	Tous les formateurs	1 journée / an	84	84	84	84	84	84		
	PAEFdF	Règlementaire	Tous les instructeurs	1 journée / an	7	7	7	7	7	7		
	Formation des référénts zonaux	Règlementaire	2 par an (CT + 1)	1 journée / an	2	2	2	2	2	2		
Sauvetage-	SDE	Règlementaire : une	SDE 1 à 3	16 heures / an	59 SDE 1 +	78	78	78	78	78		

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le



ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE

Déblaiement		formation annuelle			15 SDE 2 + 4 SDE 3						
	Retex Cadre	Non réglementaire	SDE2-3	1 jour / an	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30	26 à 30	
	Modex Insarag	Réglementaire	Spécialistes INSARAG	1 fois / 2 ans	4 à 7	*	*	*	*	*	(4 à 5 jours) vacations SPV uniquement *dépend du calendrier européen
	Zonex Insarag	Réglementaire	Spécialistes INSARAG	1 fois / an	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	4 à 7	Exercice zonal, 3 jours avec 2 à 3 encadrant de la manœuvre
	Recyclage IATA	Réglementaire	Spécialiste IATA	Tous les 2 ans	1	1	0	1	0	1	750 € + hébergement
	Manœuvre nationale	Non réglementaire	Tous les SDE	Tous les ans	20 par manœuvre	0	20	20	20	20	Pas de participation en 2022 vu la forte sollicitation des personnels attendue
	CT SDE	Réglementaire	CT SDE	3 à 5 jours tous les 5 ans max	1	0	0	0	0	1	
SIC	OCO PCTAC	Réglementaire	Tous les ans	1 / an	28	28	28	28	28	28	Concerne le CS St Juéry
	OFFSIC	Réglementaire	Tous les ans	1 / an	7	7	7	7	7	7	Dépend évolution / Nexsis et RRF 1 session par an suffisante
	COMSIC	Réglementaire	Le COMSIC	3 jours / 5 ans	1	0	1	0	0	0	
Opérationnel	Prévention appliquée à l'opérationnel (PAO)	Non réglementaire	La chaîne de Cdt	1 journée / an	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	3 sessions par an qui prendront en compte les évolutions d'effectifs
	Chef de groupe	Non réglementaire	Chefs de groupe	1 journée / an	34 actuels	34	34	34	34	34	3 sessions par an qui prendront en compte les évolutions d'effectifs
	Chaîne de commandement	Non réglementaire	La chaîne de Cdt	1 journée / an	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	3 sessions par an qui prendront en compte les évolutions d'effectifs
	PCM	Non réglementaire	La chaîne de Cdt	1 journée / an	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	CCdt	3 sessions par an qui prendront en compte les évolutions d'effectifs
	Chef de site	Non réglementaire	Chefs de site	1 session par an	Actuellement 8	8	9	9	10	10	
	Télé pilotes drone	Réglementaire (Périodicité départementale)	Télé-pilotes drones	1 journée / an minimum	11	11	11	11	11	11	2 journées proposées par an
	SAP	Réglementaire	Tous les personnels	1 journée / an	1300	1300	1300	1300	1300	1300	Y compris ISPV

			secouristes									
	INC		Tous les personnels SP	1 journée / an	1300	1300	1300	1300 *	1300	1300	différenciation CA et équipier (encadrées par chefs de groupe en partie)	
	Manœuvres		Tous les personnels SP en centre	Pour les SPV 1 / mois Pour les SPP 1 / garde	1250	1250	1250	1250	1250	1250	Contenus : gilets nautiques, COD 4, échelle trois plans,... la traçabilité de ces manœuvres reste à mettre en place	
	Manœuvres FDF groupements et séquences spécifiques	Souhait du service, pas d'obligation pour les personnels Orientation INC 6 du SDACR : poursuivre le plan de sécurisation des missions FDF	Personnels FDF	Chaque année avant la saison FDF	1200	100	100	100	100	100	séquences spécifiques FDF Préparation saison FDF	
CTAU	CODIS	Réglementaire	Tous OSO et CSO	1 / an mini	24 + 11 SPV	24+11	24+11	24+11	24+11	24+11	Coût nul	
	Retex CTA	Réglementaire	Tous OSO et CSO	1 / an mini	24 + 11 SPV	24+11	24+11	24+11	24+11	24+11		
	Officier CODIS	Non réglementaire	Tous les Off CODIS	2 heures / 2 ou 3 semaines	13	13	13	13	13	13	Précision sur calendrier annuel uniquement	
	Salle de débordement	Non réglementaire	Tous les opérateurs SdDébordement	2 1/2 journées /an	15	15	15	15	15	15		
	PCA	Non réglementaire	Personnels CS dédiés	1/2 journée / an	62	62	62	62	62	62	Formation assurée par le GRIS - CTAU	
Santé-SQVS	ADP	Réglementaire	ADP du département	1 journée/an	10	10	10	10	10	10		
	SSSM - ISPV	Réglementaire	Tous les ISPV	4 heures / an	58	58	58	58	58	58	Sert à recycler la compétence ISPV (40 par an réel)	
	PHTLS	Réglementaire	Les ISPV formés	Tous les 4 ans	76 (37 aujourd'hui)	0	2+1 instructeur	0	3+1 instructeur	8	1 journée	
	SSSM	« Réglementaire »	Tous les médecins et ISPV	1 journée / an	17+58	20+58	20+58	20+58	20+58	20+58	60 par an réel	
Encadrement	Officier de garde	Non réglementaire	ODG des CSP	2 jours par an	14	14	14	14	14	14		
	FS chef de groupement										Intérêt certain, dépend des possibilités budgétaires	
	DD SIS - DDA - Méd Chef		DD SIS, DDA, Méd-chef	1 à 2 jours par an	3	3	3	3	3	3	2 sessions par an pour DD SIS et DDA	

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le

1 session par an pour Méd-
chef
SLOW
ID : 081-288100019-20211203-2021_099_CA-DE
Formation GEF 130 par
société privée

Logistique	Habilitation électrique	Réglementaire	Personnels LOG et SIC (SAEX)	Tous les trois ans	13	11	0	0	12	0	
	CACES	Obligation réglementaire	Agents du GFSJ et du GLOG devant utiliser des chariots élévateurs	Tous les 5 ans	13	10	0	3	0	0	